

Qui représente les intérêts des personnes avec handicap au Palais fédéral ?

Screening des acteurs Fédération
suisse des aveugles et malvoyants



Rapport final

Étude pour le compte de la Fédération suisse des
aveugles et malvoyants, juin – août 2015

Équipe de projet

Claude Longchamp politologue,
professeur associé de l'Université de Berne, Zurich et St-Gall

Urs Bieri politologue et expert en médias

Carole Gauch experte en médias et politologue

Sabrina Schüpbach sociologue

Table des matières

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	3
1 LE PLUS IMPORTANT EN BREF	4
Qu'est-ce qui motive un engagement en faveur des personnes avec handicap ?	4
Quels acteurs s'engagent, et dans quelles limites ?	7
Classement des parlementaires par canton.....	7
Procédure méthodologique.....	14
PROCÉDURE	16
1 PARLEMENTAIRES SE PORTANT À NOUVEAU CANDIDATS	17
2 LIENS D'INTÉRÊTS	22
2.1 Évaluation par groupes parlementaires.....	27
2.2 Évaluation par personne.....	29
3 OBJETS PARLEMENTAIRES PERTINENTS SUR LE PLAN THÉMATIQUE	33
3.1 La motion	33
3.2 Le postulat	36
3.3 L'initiative parlementaire.....	36
3.4 L'initiative cantonale	37
3.5 Objet du Conseil fédéral	38
3.6 L'interpellation	41
3.7 Question	42
3.8 Question pour l'heure des questions.....	43
4 CONSEIL NATIONAL.....	44
4.1 Évaluation du comportement de vote par groupe	48
4.2 Évaluation par personne.....	49
5 CONSEIL DES ÉTATS.....	65
6 ANNEXE	67
6.1 gfs.bern.....	67

Berne, le 19 août 2015
Copyright by gfs.bern

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

1 Le plus important en bref

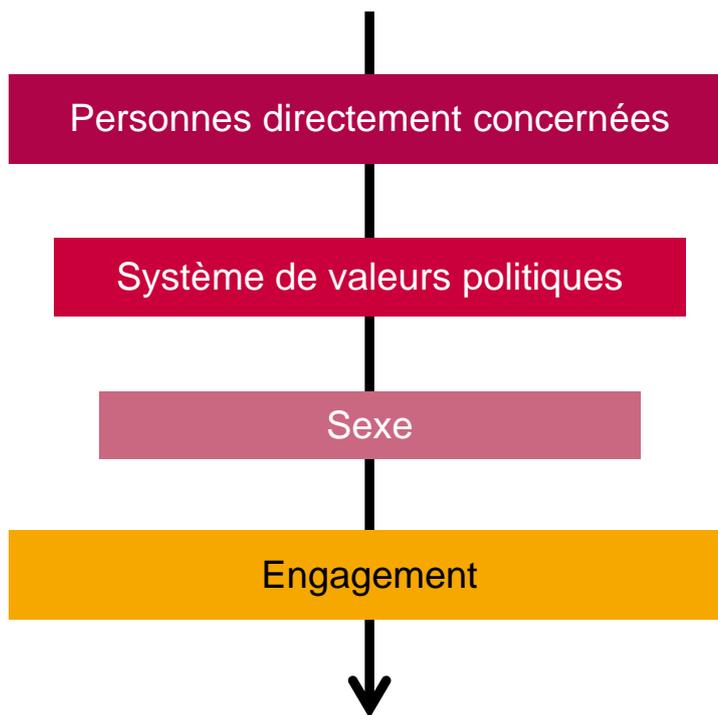
Pour le compte de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, l'institut de recherche gfs.bern a réalisé une analyse des parlementaires se portant à nouveau candidats. Il s'agissait en premier lieu de déterminer dans quelle mesure les différents parlementaires représentent les intérêts de personnes avec handicap. Deux niveaux ont été examinés pour ce faire : les liens d'intérêts des personnes qui se présentent à nouveau et les objets parlementaires. Pour ne pas négliger totalement les nouveaux candidats, les groupes parlementaires du Palais fédéral ont également été intégrés dans l'analyse.

Qu'est-ce qui motive un engagement en faveur des personnes avec handicap ?

Si l'on ramène les conclusions obtenues auprès des différents parlementaires et des divers objets à une déclaration sommaire, on trouve essentiellement trois éléments qui constituent un engagement actif et passif pour les intérêts de personnes avec handicap :

Graphique 1

Engagement pour personnes avec handicap



© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

En premier lieu, l'engagement pour les personnes avec handicap dépend visiblement de savoir si l'on est directement concerné ou non. Ceux qui sont eux-mêmes handicapés ou sont en contact avec une personne handicapée dans leur entourage familial s'engagent plus fortement. Malheureusement, il n'est pas possible de prouver au cas par cas si une personne est directement concernée ni de faire des évaluations quantitatives.

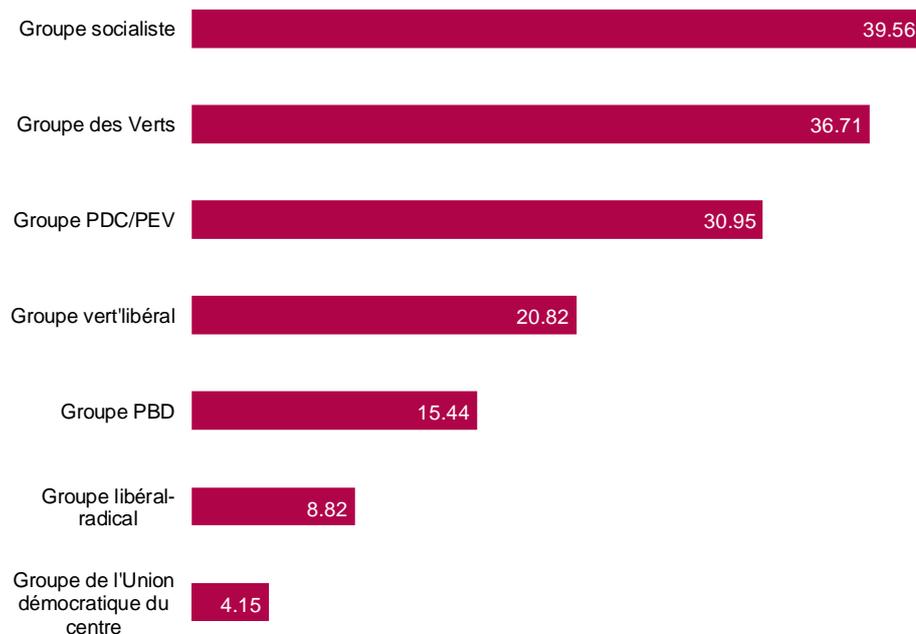
Le deuxième élément d'importance est le système de valeurs politiques : les parlementaires issus des partis de gauche, en particulier, comme le PS et les Verts, ou les partis centristes imprégnés de christianisme comme le PDC et le PEV, s'engagent pour les intérêts de personnes avec handicap. Dans les partis

du centre-droit, en revanche, le thème du libéralisme (économique) prévaut sur les intérêts des handicapés. C'est ainsi que, par exemple, les mesures étagées visant à l'intégration de personnes avec handicap dans la vie professionnelle sont rejetées et que l'assainissement de l'AI est plus fortement pondéré que le bien-être des bénéficiaires de rentes AI.

Graphique 2

Liens d'intérêts et objets pertinents sur le plan thématique par groupe – Conseil National

Moyenne de la normalisation des liens d'intérêts et de la normalisation des objets pertinents sur le plan thématique



© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

Il se crée ainsi un fossé manifeste en particulier entre le PS et l'UDC, le PDC et les Verts étant visiblement proches, dans de telles questions, du PS, tandis que le PLR. Les Libéraux-Radicaux présente une affinité avec l'UDC.

En troisième lieu, nous identifions des différences en fonction du sexe. Apparemment, les femmes font preuve d'un plus grand engagement dès lors qu'il s'agit des intérêts de personnes avec handicap. Cette différence entre les sexes ressort clairement au Conseil National et aussi, quoique moins marquée, au Conseil des États.

Liens d'intérêts et activités thématiques par sexe – Conseil National

Moyenne de la normalisation des liens d'intérêts et de la normalisation des activités thématiques



© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

Une telle évaluation sommaire révèle aussi, dans l'ensemble, le poids politique que revêt, ou peut revêtir, l'intérêt pour les personnes avec handicap dans le Parlement actuel, mais aussi futur : au Parlement, les personnes orientées à gauche ou celles des partis du centre imprégnées de christianisme jettent la base des décisions politiques en faveur des personnes avec handicap. Une part élevée de femmes véhiculent des décisions politiques bienveillantes alors que les parlementaires directement concernés peuvent donner des impulsions importantes. Dans l'ensemble, les personnes favorables, au sein du futur Parlement, à un renforcement de l'engagement en faveur des personnes avec handicap peuvent tout à fait s'orienter sur ces trois éléments généraux.

Quels acteurs s'engagent, et dans quelles limites ?

Au niveau des divers acteurs, différents modèles d'engagement ressortent de ces trois éléments généraux. Le tableau ci-dessous indique les dix parlementaires qui, dans la législature actuelle, se sont engagés le plus fortement pour les personnes avec handicap au sein du Conseil National ou du Conseil des États :

Tableau 1

Top 10 Engagement – Conseil National et Conseil des États

Conseil National	Conseil des États
Lohr Christian, PDC (TG)	Bruderer Wyss Pascale, PS (AG)
Heim Bea, PS (SO)	Recordon Luc, PES (VD)
Streiff-Feller Marianne, PEV (BE)	Zanetti Roberto, PS (SO)
Ingold Maja, PEV (ZH)	Eder Joachim, PLR (ZG)
Steiert Jean-François, PS (FR)	Fournier Jean-René, PDC (VS)
Bulliard-Marbach Christine, PDC (FR)	Maury Pasquier Liliane, PS (GE)
Schneider Schüttel Ursula, PS (FR)	Eberle Roland, UDC (TG)
Schenker Silvia, PS (BS)	Berberat Didier, PS (NE)
Nussbaumer Eric, PS (BL)	Janiak Claude, PS (BL)
Birrer-Heimo Prisca, PS (LU)	Stöckli Hans, PS (BE)

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

Le classement complet des parlementaires se portant à nouveau candidats figure au tableau 23 du chapitre 4.2 « Conseil National → évaluation par personne ».

Le classement complet des parlementaires est présenté ci-dessous, ventilé par cantons et Conseils. Le calcul de la valeur déterminante pour le classement est décrit consécutivement au chapitre dédié à la procédure méthodologique.

Classement des parlementaires par canton

				Index Engagement
 L'Argovie	Conseil National			
	Feri	Yvonne	PS	43
	Wermuth	Cédric	PS	41
	Chopard-Acklin	Max	PS	36
	Flach	Beat	pvl	27
	Humbel	Ruth	PDC	23
	Eichenberger-Walther	Corina	PLR	15
	Guhl	Bernhard	PBD	10
	Müller	Philipp	PLR	9
	Flückiger-Bäni	Sylvia	UDC	5
	Giezendanner	Ulrich	UDC	5
	Stamm	Luzi	UDC	3
	Knecht	Hansjörg	UDC	3
	Reimann	Maximilian	UDC	1
	Conseil des États			
Bruderer Wyss	Pascale	PS	100	

**Appenzell
Rhodes-
Extérieures**



Conseil National

Caroni	Andrea	PLR	5
--------	--------	-----	---

Conseil des États

-

**Appenzell
Rhodes-
Intérieures**



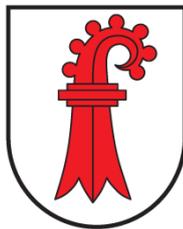
Conseil National

Fässler	Daniel	PDC	5
---------	--------	-----	---

Conseil des États

Bischofberger	Ivo	PDC	10
---------------	-----	-----	----

Bâle-Campagne



Conseil National

Nussbaumer	Eric	PS	50
Graf	Maya	PES	38
Leutenegger Oberholzer	Susanne	PS	33
Schneider-Schneiter	Elisabeth	PDC	22
Schneeberger	Daniela	PLR	4
de Courten	Thomas	UDC	-8

Conseil des États

Janiak	Claude	PS	25
--------	--------	----	----

Bâle-Ville



Conseil National

Schenker	Silvia	PS	50
Jans	Beat	PS	40
Lehmann	Markus	PDC	17
Stolz	Daniel	PLR	8
Frehner	Sebastian	UDC	-2

Conseil des États

Fetz	Anita	PS	10
------	-------	----	----

Berne



Conseil National

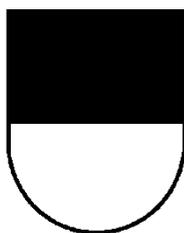
Streiff-Feller	Marianne	PEV	61
Kiener Nellen	Margret	PS	48
Aebischer	Matthias	PS	37
Häsler	Christine	PES	37
Trede	Aline	PES	36
Allemann	Evi	PS	35
Pardini	Corrado	PS	34
Rytz	Regula	PES	33
Masshardt	Nadine	PS	31
Tschäppät	Alexander	PS	31
Siegenthaler	Heinz	PBD	21
Grossen	Jürg	glp	20
Bertschy	Kathrin	glp	19
Hess	Lorenz	PBD	16
Geissbühler	Andrea Martina	UDC	13

Gasche	Urs	PBD	12
Markwalder	Christa	PLR	10
Grunder	Hans	PBD	8
von Siebenthal	Erich	UDC	5
Aebi	Andreas	UDC	5
Wasserfallen	Christian	PLR	5
Rösti	Albert	UDC	4
Pieren	Nadja	UDC	4
Amstutz	Adrian	UDC	4

Conseil des États

Stöckli	Hans	PS	25
Luginbühl	Werner	PBD	14

Fribourg



Conseil National

Steiert	Jean-François	PS	59
Bulliard-Marbach	Christine	PDC	55
Schneider Schüttel	Ursula	PS	52
Piller Carrard	Valérie	PS	38
de Buman	Dominique	PDC	36
Bourgeois	Jacques	PLR	12
Rime	Jean-François	UDC	4

Conseil des États

Levrat	Christian	PS	20
--------	-----------	----	----

Genève



Conseil National

Tornare	Manuel	PS	36
Sommaruga	Carlo	PS	33
Mahrer	Anne	PES	33
Barazzone	Guillaume	PDC	24
Golay	Roger	MCR	16
Hiltpold	Hugues	PLR	7
Lüscher	Christian	PLR	6
Nidegger	Yves	UDC	2
Amaudruz	Céline	UDC	1

Conseil des États

Maury Pasquier	Liliane	PS	34
Cramer	Robert	PES	15

Glaris



Conseil National

Landolt	Martin	PBD	17
---------	--------	-----	----

Conseil des États

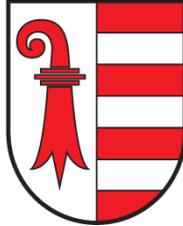
Hefti	Thomas	PLR	0
Hösli	Werner	UDC	0

Grisons**Conseil National**

Candinas	Martin	PDC	42
Semadeni	Silva	PS	37
Gasser	Josias F.	pvl	21
Brand	Heinz	UDC	4

Conseil des États

Engler	Stefan	PDC	20
Schmid	Martin	PLR	20

Jura**Conseil National**

Fridez	Pierre-Alain	PS	34
Gschwind	Jean-Paul	PDC	27

Conseil des États

Hêche	Claude	PS	20
Seydoux-Christe	Anne	PDC	15

Lucerne**Conseil National**

Birrer-Heimo	Prisca	PS	48
Schelbert	Louis	PES	35
Glanzmann-Hunkeler	Ida	PDC	29
Fischer	Roland	pvl	18
Vitali	Albert	PLR	15
Müller	Leo	PDC	15
Schilliger	Peter	PLR	12
Estermann	Yvette	UDC	4
Müri	Felix	UDC	0

Conseil des États

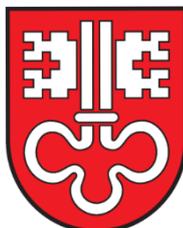
Graber	Konrad	PDC	10
--------	--------	-----	----

Neuchâtel**Conseil National**

Maire	Jacques-André	PS	38
Clottu	Raymond	UDC	6

Conseil des États

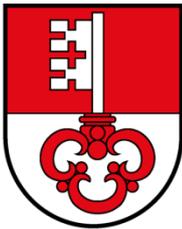
Berberat	Didier	PS	25
Comte	Raphaël	PLR	15

Nidwald**Conseil National**

Keller	Peter	UDC	3
--------	-------	-----	---

Conseil des États

-

Obwald 	Conseil National	Vogler	Karl	pcs-ow	28
	Conseil des États	-			
St-Gall 	Conseil National	Gilli	Yvonne	PES	44
		Gysi	Barbara	PS	39
		Friedl	Claudia	PS	38
		Kessler	Margrit	pvl	20
		Ritter	Markus	PDC	18
		Büchler	Jakob	PDC	12
		Müller	Walter	PLR	4
		Brunner	Toni	UDC	3
		Büchel	Roland Rino	UDC	3
		Müller	Thomas	UDC	3
		Reimann	Lukas	UDC	3
		Conseil des États			
		Keller-Sutter	Karin	PLR	20
	Rechsteiner	Paul	PS	20	
Schaffhouse 	Conseil National	Munz	Martina	PS	32
		Hurter	Thomas	UDC	2
	Conseil des États				
		Germann	Hannes	UDC	16
		Minder	Thomas	-	10
Schwytz 	Conseil National	Tschümperlin	Andy	PS	37
		Gmür	Alois	PDC	21
		Gössi	Petra	PLR	3
		Schwander	Pirmin	UDC	3
	Conseil des États				
		Kuprecht	Alex	UDC	20
	Föhn	Peter	UDC	10	
Soleure 	Conseil National	Heim	Bea	PS	68
		Hadorn	Philipp	PS	44
		Müller-Altermatt	Stefan	PDC	33
		Schläfli	Urs	PDC	22
		Fluri	Kurt	PLR	13
		Wobmann	Walter	UDC	5
		Borer	Roland F.	UDC	-6
	Conseil des États				
		Zanetti	Roberto	PS	49
		Bischof	Pirmin	PDC	10

Thurgovie**Conseil National**

Lohr	Christian	PDC	97
Graf-Litscher	Edith	PS	36
Böhni	Thomas	pvl	21
Herzog	Verena	UDC	7
Hausammann	Markus	UDC	5
Walter	Hansjörg	UDC	3

Conseil des États

Eberle	Roland	UDC	30
Häberli-Koller	Brigitte	PDC	20

Tessin**Conseil National**

Carobbio Guscetti	Marina	PS	43
Romano	Marco	PDC	30
Regazzi	Fabio	PDC	26
Pantani	Roberta	Lega	16
Quadri	Lorenzo	Lega	15
Merlini	Giovanni	PLR	13
Cassis	Ignazio	PLR	9
Rusconi	Pierre	UDC	3

Conseil des États

Abate	Fabio	PLR	10
Lombardi	Filippo	PDC	10

Uri**Conseil National**

-

Conseil des États

Baumann	Isidor	PDC	10
---------	--------	-----	----

Vaud**Conseil National**

van Singer	Christian	PES	45
Marra	Ada	PS	40
Schwaab	Jean Christophe	PS	38
Amarelle	Cesla	PS	38
Neiryneck	Jacques	PDC	31
Nordmann	Roger	PS	31
Ruiz	Rebecca Ana	PS	31
Thorens Goumaz	Adèle	PES	31
Chevalley	Isabelle	pvl	17
Moret	Isabelle	PLR	9
Français	Olivier	PLR	9
Derder	Fathi	PLR	8
Feller	Olivier	PLR	7
Grin	Jean-Pierre	UDC	5
Parmelin	Guy	UDC	-4

Conseil des États

Recordon	Luc	PES	73
Savary	Géraldine	PS	10

Valais**Conseil National**

Reynard	Mathias	PS	38
Amherd	Viola	PDC	34
Buttet	Yannick	PDC	25
Germanier	Jean-René	PLR	10

Conseil des États

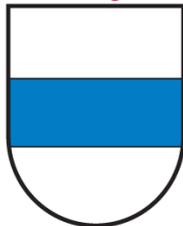
Fournier	Jean-René	PDC	34
----------	-----------	-----	----

Zurich**Conseil National**

Ingold	Maja	PEV	60
Hardegger	Thomas	PS	43
Badran	Jacqueline	PS	39
Schmid-Federer	Barbara	PDC	37
Jositsch	Daniel	PS	37
Girod	Bastien	PES	36
Glättli	Balthasar	PES	35
Naef	Martin	PS	35
Weibel	Thomas	pvl	32
Galladé	Chantal	PS	31
Riklin	Kathy	PDC	27
Portmann	Hans-Peter	PLR	24
Moser	Tiana Angelina	pvl	21
Winkler	Rudolf	PBD	21
Maier	Thomas	pvl	18
Quadranti	Rosmarie	PBD	18
Bäumle	Martin	pvl	17
Rickli	Natalie Simone	UDC	12
Matter	Thomas	UDC	12
Walti	Beat	PLR	10
Schibli	Ernst	UDC	9
Fiala	Doris	PLR	8
Fehr	Hans	UDC	7
Noser	Ruedi	PLR	5
Egloff	Hans	UDC	5
Rutz	Gregor A.	UDC	3
Heer	Alfred	UDC	2
Mörgeli	Christoph	UDC	0
Stahl	Jürg	UDC	0

Conseil des États

-

Zoug**Conseil National**

Pfister	Gerhard	PDC	9
Aeschi	Thomas	UDC	0
Pezzatti	Bruno	PLR	-1

Conseil des États

Eder	Joachim	PLR	45
------	---------	-----	----

Procédure méthodologique

Le recensement des parlementaires se portant à nouveau candidats est effectué sur la base d'une recherche Internet. Comme les listes définitives n'étaient pas encore disponibles dans les cantons au moment de la recherche, il est possible qu'il y ait encore des divergences, jusqu'au dimanche des élections, dans la composition des parlementaires qui se présentent à nouveau.

Les deux dimensions prises en compte pour les parlementaires qui se portent à nouveau candidats ont été recensées comme suit :

1. Liens d'intérêts des parlementaires se portant à nouveau candidats

Les liens d'intérêts des parlementaires se portant à nouveau candidats ont été prélevés du registre du Conseil National et du Conseil des États (situation au 2 juin 2015). Ces indications ont été complétées par d'autres liens éventuels trouvés sur les sites Internet des parlementaires concernés ainsi que par une recherche dans la base de données Monetas, qui contient les inscriptions au registre du commerce. D'autres détails figurent au chapitre « Liens d'intérêts ».

2. Objets parlementaires pertinents sur le plan thématique

Ont été définis les objets de la législature en cours (jusqu'à la session estivale 2015 incluse) qui se rapportent aux personnes avec handicap. Le choix détaillé des objets est décrit au chapitre 3 « Objets parlementaires pertinents sur le plan thématique ».

Pour l'analyse des liens d'intérêts et des objets pertinents sur le plan thématique, des indexations ont été réalisées. Les points indiciels pour les liens d'intérêts ont été attribués à l'aide de deux dimensions qui devraient permettre une certaine « mesure de la portée » d'un parlementaire. Ont été prises en compte, d'une part, la fonction d'une personne au sein d'une organisation et, d'autre part, la portée géographique d'une organisation. Sur la base du modèle de codage suivant, une fonction et un niveau ont été attribués à chaque personne pour chaque lien d'intérêts, avec les points correspondants :

Tableau 2

Méthode d'indexation des liens d'intérêts

Points	Fonction	Points	Niveau
1	Membre	1	communal
2	Membre conseil consultatif Membre comité Intervenant(e)	2	régional
3	Président(e) conseil consultatif Président(e) comité Patronat / Matronat Ambassadeur / drice dans la fondation Président(e) d'honneur Chargé(e) de cours	3	cantonal
4	Membre conseil d'administration Membre comité (central) Membre conseil de fondation	4	national
5	Vice-président(e) conseil d'administration Vice-président(e) direction Vice-président(e) comité directeur Vice-président(e) conseil de fondation		
6	Président(e) conseil d'administration Président(e) direction Président(e) comité directeur Président(e) conseil de fondation		

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

Les points pour la fonction sont multipliés par les points pour le niveau. D'autres détails, y compris des exemples de codage, figurent au chapitre 2.2 « Liens d'intérêts → évaluation par personne ».

Pour les objets parlementaires, il a été défini en premier lieu quels objets étaient axés sur les intérêts des personnes avec handicap et quels objets leur étaient défavorables. Des points ont été attribués pour les objets favorables aux intérêts des personnes avec handicap. C'est ainsi, par exemple, que l'auteur d'un objet favorable aux intérêts des personnes avec handicap s'est vu attribuer trois points, que d'éventuels cosignataires en ont reçu deux et que les parlementaires qui ont voté pour les intérêts des personnes avec handicap dans un vote au Conseil National ont reçu un point. Dans les objets, des « points de pénalisation » ont aussi été attribués pour les personnes ayant soumis un objet qui défavoriserait les personnes avec handicap. Cela explique que quelques parlementaires se portant à nouveau candidats (nous renonçons ici aussi à mentionner les différences de sexe) font état, dans notre indexation, de valeurs négatives.

Comme ce système d'indexation peut atteindre des valeurs illimitées vers le haut, les deux échelles ont été pondérées à 100 pour cent. Cela permet aussi de garantir que les deux dimensions seront intégrées avec la même pondération dans le facteur final.

Tous les détails concernant la détermination de la direction d'un projet, la distribution des points et la normalisation, exemples inclus, figurent au chapitre 4 « Conseil National ».

PROCÉDURE

1 Parlementaires se portant à nouveau candidats

Dans une première phase, nous déterminons tous les parlementaires nationaux qui se présenteront à nouveau en 2015. Les candidatures pour le Conseil National ou le Conseil des États doivent être soumises dans un délai fixé par les cantons. Les listes de candidats doivent parvenir au canton au plus tard à la date limite de dépôt des listes de candidats. Le droit cantonal fixe comme date limite de dépôt des listes de candidats un lundi situé entre le 1^{er} août et le 15 septembre de l'année électorale. Après la date limite de dépôt, les listes de candidats peuvent encore être corrigées. C'est pourquoi nous consignons ce qui suit : notre recherche a eu lieu avant le 1^{er} août. Les parlementaires se portant à nouveau candidats ont été déterminés sur la base de recherches Internet et d'articles dans les médias. Ainsi, il est tout à fait possible qu'une personne que nous définissons comme se portant à nouveau candidate change encore d'avis jusqu'au délai effectif de dépôt et de changement des listes. Sur la base de notre recherche, les conseillers / conseillères nationaux / nationales et conseillers / conseillères des États en exercice suivants se présentent en 2015 pour une nouvelle législature :

Tableau 3

Conseillers nationaux en exercice se portant candidats en 2015

Nom	Prénom	Parti	Canton	Sexe	Né(e) le
Aebi	Andreas	UDC	BE	m	26.11.1958
Aebischer	Matthias	PS	BE	m	18.10.1967
Aeschi	Thomas	UDC	ZG	m	13.01.1979
Allemann	Evi	PS	BE	f	16.07.1978
Amarelle	Cesla	PS	VD	f	14.09.1971
Amaudruz	Céline	UDC	GE	f	15.03.1979
Amherd	Viola	PDC	VS	f	07.06.1962
Amstutz	Adrian	UDC	BE	m	02.12.1953
Badran	Jacqueline	PS	ZH	f	12.11.1961
Barazzone	Guillaume	PDC	GE	m	13.01.1982
Bäumle	Martin	pvl	ZH	m	03.06.1964
Bertschy	Kathrin	pvl	BE	f	02.07.1979
Birrer-Heimo	Prisca	PS	LU	f	04.02.1959
Böhni	Thomas	pvl	TG	m	24.12.1964
Borer	Roland F.	UDC	SO	m	27.01.1951
Bourgeois	Jacques	PLR	FR	m	14.03.1958
Brand	Heinz	UDC	GR	m	06.09.1955
Brunner	Toni	UDC	SG	m	23.08.1974
Büchel	Roland Rino	UDC	SG	m	08.10.1965
Büchler	Jakob	PDC	SG	m	29.05.1952
Bulliard-Marbach	Christine	PDC	FR	f	13.10.1959
Buttet	Yannick	PDC	VS	m	12.07.1977
Candinas	Martin	PDC	GR	m	20.08.1980
Carobbio Guscetti	Marina	PS	TI	f	12.06.1966
Caroni*	Andrea	PLR	AR	m	19.04.1980
Cassis	Ignazio	PLR	TI	m	13.04.1961

Nom	Prénom	Parti	Canton	Sexe	Né(e) le
Chevalley	Isabelle	pvl	VD	f	13.04.1972
Chopard-Acklin	Max	PS	AG	m	30.08.1966
Clottu	Raymond	UDC	NE	m	18.12.1967
de Buman	Dominique	PDC	FR	m	28.04.1956
de Courten	Thomas	UDC	BL	m	29.07.1966
Derder	Fathi	PLR	VD	m	04.12.1970
Egloff	Hans	UDC	ZH	m	27.11.1959
Eichenberger-Walther	Corina	PLR	AG	f	14.10.1954
Estermann	Yvette	UDC	LU	f	26.02.1967
Fässler	Daniel	PDC	AI	m	22.08.1960
Fehr	Hans	UDC	ZH	m	14.01.1947
Feller	Olivier	PLR	VD	m	30.08.1974
Feri	Yvonne	PS	AG	f	21.03.1966
Fiala	Doris	PLR	ZH	f	29.01.1957
Fischer	Roland	pvl	LU	m	05.04.1965
Flach	Beat	pvl	AG	m	21.01.1965
Flückiger-Bäni	Sylvia	UDC	AG	f	01.06.1952
Fluri	Kurt	PLR	SO	m	19.08.1955
Français	Olivier	PLR	VD	m	01.10.1955
Frehner	Sebastian	UDC	BS	m	02.09.1973
Fridez	Pierre-Alain	PS	JU	m	20.11.1957
Friedl	Claudia	PS	SG	f	19.07.1960
Galladé	Chantal	PS	ZH	f	17.12.1972
Gasche	Urs	PBD	BE	m	15.03.1955
Gasser	Josias F.	pvl	GR	m	17.11.1952
Geissbühler	Andrea Martina	UDC	BE	f	03.08.1976
Germanier	Jean-René	PLR	VS	m	18.12.1958
Giezendanner	Ulrich	UDC	AG	m	31.10.1953
Gilli	Yvonne	PES	SG	f	07.03.1957
Girod	Bastien	PES	ZH	m	21.12.1980
Glanzmann-Hunkeler	Ida	PDC	LU	f	29.09.1958
Glättli	Balthasar	PES	ZH	m	12.02.1972
Gmür	Alois	PDC	SZ	m	03.04.1955
Golay	Roger	MCR	GE	m	23.09.1959
Gössi	Petra	PLR	SZ	f	12.01.1976
Graf	Maya	PES	BL	f	28.02.1962
Graf-Litscher	Edith	PS	TG	f	25.03.1964
Grin	Jean-Pierre	UDC	VD	m	16.03.1947
Grossen	Jürg	pvl	BE	m	24.08.1969
Grunder	Hans	PBD	BE	m	13.06.1956
Gschwind	Jean-Paul	PDC	JU	m	31.10.1952
Guhl	Bernhard	PBD	AG	m	10.06.1972
Gysi	Barbara	PS	SG	f	14.05.1964
Hadorn	Philipp	PS	SO	m	06.02.1967
Hardegger	Thomas	PS	ZH	m	02.04.1956
Häsler	Christine	PES	BE	f	11.01.1963
Hausammann	Markus	UDC	TG	m	20.09.1964
Heer	Alfred	UDC	ZH	m	12.10.1961
Heim	Bea	PS	SO	f	07.04.1946
Herzog	Verena	UDC	TG	f	07.02.1956
Hess	Lorenz	PBD	BE	m	28.06.1961

Nom	Prénom	Parti	Canton	Sexe	Né(e) le
Hiltpold	Hugues	PLR	GE	m	05.05.1969
Humbel	Ruth	PDC	AG	f	23.07.1957
Hurter	Thomas	UDC	SH	m	01.11.1963
Ingold	Maja	PEV	ZH	f	23.05.1948
Jans	Beat	PS	BS	m	12.07.1964
Jositsch	Daniel	PS	ZH	m	25.03.1965
Keller	Peter	UDC	NW	m	22.04.1971
Kessler	Margrit	pvl	SG	f	25.12.1948
Kiener Nellen	Margret	PS	BE	f	17.04.1953
Knecht	Hansjörg	UDC	AG	m	24.03.1960
Landolt	Martin	PBD	GL	m	30.06.1968
Lehmann	Markus	PDC	BS	m	27.05.1955
Leutenegger Oberholzer	Susanne	PS	BL	f	06.03.1948
Lohr	Christian	PDC	TG	m	05.04.1962
Lüscher	Christian	PLR	GE	m	06.12.1963
Mahrer	Anne	PES	GE	f	05.06.1948
Maier	Thomas	pvl	ZH	m	01.08.1975
Maire	Jacques-André	PS	NE	m	27.05.1957
Markwalder	Christa	PLR	BE	f	27.07.1975
Marra	Ada	PS	VD	f	10.03.1973
Masshardt	Nadine	PS	BE	f	04.10.1984
Matter	Thomas	UDC	ZH	m	23.03.1966
Merlini	Giovanni	PLR	TI	m	27.05.1962
Moret	Isabelle	PLR	VD	f	30.12.1970
Mörgeli	Christoph	UDC	ZH	m	16.07.1960
Moser	Tiana Angelina	pvl	ZH	f	06.04.1979
Müller	Philipp	PLR	AG	m	05.09.1952
Müller	Leo	PDC	LU	m	04.07.1958
Müller	Thomas	UDC	SG	m	01.12.1952
Müller	Walter	PLR	SG	m	25.04.1948
Müller-Altermatt	Stefan	PDC	SO	m	17.06.1976
Munz	Martina	PS	SH	f	26.12.1955
Müri	Felix	UDC	LU	m	22.01.1958
Naef	Martin	PS	ZH	m	10.11.1970
Neiryock	Jacques	PDC	VD	m	17.08.1931
Nidegger	Yves	UDC	GE	m	17.05.1957
Nordmann	Roger	PS	VD	m	23.03.1973
Noser	Ruedi	PLR	ZH	m	14.04.1961
Nussbaumer	Eric	PS	BL	m	11.07.1960
Pantani	Roberta	Lega	TI	f	19.09.1965
Pardini	Corrado	PS	BE	m	19.06.1965
Parmelin	Guy	UDC	VD	m	09.11.1959
Pezzatti	Bruno	PLR	ZG	m	04.03.1951
Pfister	Gerhard	PDC	ZG	m	01.10.1962
Pieren	Nadja	UDC	BE	f	14.02.1980
Piller Carrard	Valérie	PS	FR	f	09.09.1978
Portmann	Hans-Peter	PLR	ZH	m	22.02.1963
Quadranti	Rosmarie	PBD	ZH	f	18.07.1957
Quadri	Lorenzo	Lega	TI	m	05.11.1974
Regazzi	Fabio	PDC	TI	m	22.06.1962
Reimann	Maximilian	UDC	AG	m	07.05.1942

Nom	Prénom	Parti	Canton	Sexe	Né(e) le
Reimann	Lukas	UDC	SG	m	18.09.1982
Reynard	Mathias	PS	VS	m	07.09.1987
Rickli	Natalie Simone	UDC	ZH	f	19.11.1976
Riklin	Kathy	PDC	ZH	f	21.10.1952
Rime	Jean-François	UDC	FR	m	28.06.1950
Ritter	Markus	PDC	SG	m	19.04.1967
Romano	Marco	PDC	TI	m	06.11.1982
Rösti	Albert	UDC	BE	m	07.08.1967
Ruiz	Rebecca Ana	PS	VD	f	04.02.1982
Rusconi	Pierre	UDC	TI	m	03.12.1949
Rutz	Gregor A.	UDC	ZH	m	12.10.1972
Rytz	Regula	PES	BE	f	02.03.1962
Schelbert	Louis	PES	LU	m	31.10.1952
Schenker	Silvia	PS	BS	f	17.01.1954
Schibli	Ernst	UDC	ZH	m	16.08.1952
Schilliger	Peter	PLR	LU	m	01.06.1959
Schläfli	Urs	PDC	SO	m	20.07.1963
Schmid-Federer	Barbara	PDC	ZH	f	10.11.1965
Schneeberger	Daniela	PLR	BL	f	19.09.1967
Schneider Schüttel	Ursula	PS	FR	f	26.11.1961
Schneider-Schneiter	Elisabeth	PDC	BL	f	19.02.1964
Schwaab	Jean Christophe	PS	VD	m	23.08.1979
Schwander	Pirmin	UDC	SZ	m	28.12.1961
Semadeni	Silva	PS	GR	f	08.02.1952
Siegenthaler	Heinz	PBD	BE	m	11.10.1955
Sommaruga	Carlo	PS	GE	m	08.07.1959
Stahl	Jürg	UDC	ZH	m	16.01.1968
Stamm	Luzi	UDC	AG	m	09.09.1952
Steiert	Jean-François	PS	FR	m	07.02.1961
Stolz	Daniel	PLR	BS	m	16.09.1968
Streiff-Feller	Marianne	PEV	BE	f	17.08.1957
Thorens Goumaz	Adèle	PES	VD	f	15.12.1971
Tornare	Manuel	PS	GE	m	20.04.1951
Trede	Aline	PES	BE	f	26.08.1983
Tschäppät	Alexander	PS	BE	m	16.04.1952
Tschümperlin	Andy	PS	SZ	m	11.03.1962
van Singer	Christian	PES	VD	m	20.01.1950
Vitali	Albert	PLR	LU	m	26.06.1955
Vogler	Karl	pcs-ow	OW	m	24.03.1956
von Siebenthal	Erich	UDC	BE	m	30.12.1958
Walter	Hansjörg	UDC	TG	m	05.02.1951
Walti	Beat	PLR	ZH	m	22.11.1968
Wasserfallen	Christian	PLR	BE	m	30.06.1981
Weibel	Thomas	pvl	ZH	m	14.07.1954
Wermuth	Cédric	PS	AG	m	19.02.1986
Winkler	Rudolf	PBD	ZH	m	26.11.1955
Wobmann	Walter	UDC	SO	m	21.11.1957

* En 2015, Andrea Caroni se porte uniquement candidat pour le Conseil des États.

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

Les conseillers / conseillères nationaux / nationales marqué(e)s en rouge foncé se portent candidat(e)s non seulement au Conseil National, mais aussi pour un

siège au Conseil des États. Le conseiller national en exercice Andrea Caroni se porte uniquement candidat, en 2015, pour le siège libéré au sein du Conseil des États du PLR. Les Libéraux-Radicaux dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures.

Les conseillers / conseillères des États en exercice suivants se présentent à nouveau, selon notre recherche, pour une nouvelle législature :

Tableau 4

Conseillers des États en exercice se portant candidats en 2015

Nom	Prénom	Parti	Canton	Sexe	Né(e) le
Abate	Fabio	PLR	TI	m	04.01.1966
Baumann	Isidor	PDC	UR	m	23.09.1955
Berberat	Didier	PS	NE	m	01.12.1956
Bischof	Pirmin	PDC	SO	m	24.02.1959
Bischofberger*	Ivo	PDC	AI	m	24.02.1958
Bruderer Wyss	Pascale	PS	AG	f	28.07.1977
Comte	Raphaël	PLR	NE	m	29.09.1979
Cramer	Robert	PES	GE	m	07.02.1954
Eberle	Roland	UDC	TG	m	07.12.1953
Eder	Joachim	PLR	ZG	m	24.11.1951
Engler	Stefan	PDC	GR	m	30.05.1960
Fetz	Anita	PS	BS	f	19.03.1957
Föhn	Peter	UDC	SZ	m	11.12.1952
Fournier	Jean-René	PDC	VS	m	18.12.1957
Germann	Hannes	UDC	SH	m	01.07.1956
Graber	Konrad	PDC	LU	m	24.07.1958
Häberli-Koller	Brigitte	PDC	TG	f	23.08.1958
Hêche	Claude	PS	JU	m	20.12.1952
Hefti	Thomas	PLR	GL	m	30.10.1959
Hösli	Werner	UDC	GL	m	30.08.1961
Janiak	Claude	PS	BL	m	30.10.1948
Keller-Sutter	Karin	PLR	SG	f	22.12.1963
Kuprecht	Alex	UDC	SZ	m	22.12.1957
Levrat	Christian	PS	FR	m	07.07.1970
Lombardi	Filippo	PDC	TI	m	29.05.1956
Luginbühl	Werner	PBD	BE	m	04.01.1958
Maury Pasquier	Liliane	PS	GE	f	16.12.1956
Minder	Thomas	-	SH	m	26.12.1960
Rechsteiner	Paul	PS	SG	m	26.08.1952
Recordon	Luc	PES	VD	m	20.09.1955
Savary	Géraldine	PS	VD	f	14.11.1968
Schmid	Martin	PLR	GR	m	24.05.1969
Seydoux-Christe	Anne	PDC	JU	f	07.07.1958
Stöckli	Hans	PS	BE	m	12.04.1952
Zanetti	Roberto	PS	SO	m	14.12.1954

* Ivo Bischofberger a déjà été réélu à la Landsgemeinde du 26 avril 2015.

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

En 2015, Luc Recordon se porte candidat non seulement comme conseiller des États, mais aussi comme conseiller national.

2 Liens d'intérêts

À l'aide d'informations en ligne adéquates, nous déterminons les liens d'intérêts de conseillers nationaux et de conseillers des États avec les organisations d'aveugles, de malvoyants et de handicapés.

Les liens d'intérêts des parlementaires avec ces organisations ont été déterminés essentiellement sur la base des documents « Registre des liens d'intérêts » du Conseil National et du Conseil des États (situation au 2 juin 2015). Les indications correspondantes figurent dans le tableau ci-dessous, dans la colonne « Liens d'intérêts ». Outre la désignation de l'organisation dans laquelle le / la parlementaire s'engage, on trouve aussi, entre parenthèses, sa fonction au sein de cette organisation.

Dans une étape suivante, les parlementaires se portant à nouveau candidats ont été déterminés par le biais de la base de données Monetas, qui contient les inscriptions au registre du commerce. Nous avons en outre examiné les sites Web des parlementaires en y recherchant des informations complémentaires. Il a ainsi été possible de déceler d'autres activités ou affiliations au sein d'organisations, lesquelles sont consignées dans la colonne « Infos sur site Internet / Monetas ». Des déclarations des parlementaires relatives au thème en question ont en outre été tirées des sites Internet des parlementaires se portant à nouveau candidats. Celles-ci sont indiquées dans la colonne correspondante.

Le tableau suivant présente uniquement les parlementaires qui ont indiqué soit avoir un lien d'intérêt avec une organisation d'aveugles, de malvoyants ou de handicapés, que ce soit dans le registre des liens d'intérêts ou sur leur site Internet ou Monetas, soit avoir fait, sur leur site Internet, une déclaration relevant de ce thème :

Tableau 6

Liens d'intérêts pertinents des conseillers nationaux

Nom	Prénom	Parti	Canton	Liens d'intérêts	Infos sur site Internet / Monetas	Déclarations
Amherd	Viola	PDC	VS		"Sonne für behinderte Kinder", Töbel (Ambassadrice dans la fondation)	
Badran	Jacqueline	PS	ZH	Zugang für Alle, Stiftung zur behindertengerechten Technologienutzung, Zurich (Membre conseil de fondation)		
Birrer-Heimo	Prisca	PS	LU	Stiftung Brändi, Kriens (Membre conseil de fondation)		« Les thèmes de la vie sociale et de la politique de la santé, comme par exemple la configuration et le financement suffisant de l'assurance invalidité (AI), des soins de santé bons et abordables ainsi que la lutte contre les médicaments trop chers font également partie de mes centres d'intérêt dans la politique. »
Bulliard-Marbach	Christine	PDC	FR	Insieme Suisse (Membre comité central) Fondation L'Estampille, Fribourg (Présidente conseil de fondation)		"Une vie avec un handicap est digne d'être vécue! J'en suis convaincue. En tant que membre du comité central d'insieme Suisse, je m'engage pour que les personnes en situation de handicap obtiennent les conditions nécessaires à une vie agréable dans notre société."
Candinas	Martin	PDC	GR	Pro Infirmis Grisons, Chur (Président) ARGO (Fondation pour l'intégration de personnes avec handicap dans les Grisons) (Membre conseil de fondation)		
de Buman	Dominique	PDC	FR		Gruppierung der Freunde des Rollstuhl-Vereins (Vice-président)	
Eichenberger-Walther	Corina	PLR	AG	Verein NISCHE Zofingen (Membre conseil consultatif)	Aargauische Stiftung für cerebral Gelähmte (Membre conseil de fondation)	
Feri	Yvonne	PS	AG	Regionales Pflegezentrum (RPB), Baden (Vice-président(e) direction / comité directeur) Kappelerstiftung, Wettingen (Présidente conseil de fondation)		
Flach	Beat	pvl	AG	Stiftung für Behinderte Region Brugg, Windisch (Membre conseil de fondation)	Stiftung Domino (Membre conseil de fondation)	
Glanzmann-Hunkeler	Ida	PDC	LU	ParaHelp AG, Nottwil (Membre conseil d'administration)		
Gysi	Barbara	PS	SG	Heimstätten Wil, Saint-Gall (Présidente conseil de fondation)		
Hadorn	Philipp	PS	SO	IG pro VEBO und INSOS (Membre comité)		

Nom	Prénom	Parti	Canton	Liens d'intérêts	Infos sur site Internet / Monetas	Déclarations	
Hardegger	Thomas	PS	ZH	Promobil, Zurich (Fondation pour les transports de personnes handicapées (Membre conseil de fondation))			
Häsler	Christine	PES	BE			« Les personnes avec handicap par exemple. Elles sont souvent qualifiées comme les « plus faibles de notre société ». Pourtant, elles prouvent chaque jour comment l'on peut, malgré les obstacles, vivre pleinement sa vie. Nous voulons tous vivre de façon autonome et autodéterminée. Nous souhaitons tous devenir vieux, mais personne ne veut être vieux et dépendant. »	
Heim	Bea	PS	SO	Keradonum Stiftung Hornhautbank, Olten (Membre conseil de fondation) IG Pro VEBO et INSOS, Oensingen (Membre comité) Palliative Care Netzwerk canton de Soleure, Soleure (Membre comité)			
Ingold	Maja	PEV	ZH	Schweizerische Stiftung zur Förderung der psych. Gesundheit von Kindern und Jugendlichen (Présidente conseil de fondation)	Neubau Stiftung Steinegg (Patronat)		
Jans	Beat	PS	BS		Pro Infirmis (Membre)		
Kiener Nellen	Margret	PS	BE	Conférence cantonale bernoise des handicapés (Membre)		Propre sous-page sur la thématique du handicap sur le site Internet, divers articles	
Lohr	Christian	PDC	TG	Pro Infirmis Schweiz, Zurich (Membre comité)	Commission cantonale Pro Infirmis Thurgovie - Schaffhouse (Président) Profil (Membre conseil de fondation) PLUSPORT Sport Handicap Suisse (Président d'honneur) et PLUSPORT Sport Handicap Kreuzlingen (Président) Schweizerische Behindertenkonferenz (Membre) Comité Insieme Thurgovie (Membre comité) Intervenant lors de congrès spécialisés dans le domaine social et des personnes handicapées, exposés spécialisés au centre de formation pour la santé à Weinfelden, au centre de formation professionnelle et continue pour les professions de la santé à St-Gall, à la haute école pédagogique de Thurgau, à la haute école pédagogique de St-Gall		« Il va de soi que je m'engage pour les intérêts des personnes avec handicap. Mes activités dans le domaine du handicap ont aussi toujours un solide arrière-plan de politique sociale. » Justificatif de prestations du domaine du handicap
Mahrer	Anne	PES	GE		Insieme, association en faveur des personnes mentalement handicapées (Membre)		
Merlini	Giovanni	PLR	TI		Fondazione Patrizio Patelli (Président)		

Nom	Prénom	Parti	Canton	Liens d'intérêts	Infos sur site Internet / Monetas	Déclarations
Müller- Altermatt	Stefan	PDC	SO	Das Kind im Zentrum, Oensingen (Membre conseil consultatif)		Position : « Des rentes équitables – tant à la retraite qu'en cas d'invalidité – ne seront possibles à l'avenir que si (...) le recours abusif à l'AI est sanctionné et que les employeurs qui réintègrent les bénéficiaires de l'AI sont récompensés »
Munz	Martina	PS	SH		Stadtrandschule (Membre conseil consultatif)	
Nussbaumer	Eric	PS	BL	Verein für Sozialpsychiatrie Baselland, Liestal (Président comité directeur)		
Pezzatti	Bruno	PLR	ZG	Connecta, Intégration des handicapés mentaux dans le marché du travail (Membre)		
Pfister	Gerhard	PDC	ZG		Stiftung Zürcher Sprachheilschule, Unterägeri (Membre conseil de fondation)	
Portmann	Hans-Peter	PLR	ZH	Stiftung Stunde des Herzens, Zurich (Président conseil de fondation)		
Quadranti	Rosmarie	PBD	ZH	Zentrum für Gehör und Sprache, Zurich (conseil du centre) (Membre)		
Schilliger	Peter	PLR	LU	Supported employment Schweiz, Berne (Membre conseil consultatif)	Fondation suisse pour paraplégiques Association des bienfaiteurs (Membre)	
Schneider Schüttel	Ursula	PS	FR	Comité de pilotage du projet « Mise en œuvre RPT / législation sur la pers. en situation de handicap » (Membre comité) Applico, Morat (Présidente conseil de fondation) INFRI-Association fribourgeoise des institutions spécialisées, Fribourg (Présidente comité)		
Stahl	Jürg	UDC	ZH	Swisscup, Aarau (Président)		
Steiert	Jean-François	PS	FR	Centre de formation continue pour adultes handicapés, Fribourg (Président conseil de fondation) Fondation les Buissonnets, Fribourg (Président conseil de fondation)	Commission de gestion des plaintes du réseau fribourgeois de santé mentale (Membre)	
Streff-Feller	Marianne	PEV	BE	INSOS Suisse, Berne (Président(e) comité directeur central)		« En tant que président de l'association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap INSOS-CH, je m'engage pour la représentation compétente et légitimée de ses intérêts politiques et économiques. »
Vitali	Albert	PLR	LU	Stiftung für Schwerstbehinderte (SSBL), Lucerne (Membre)		
Walti	Beat	PLR	ZH	Züriwerk-Stiftung für Menschen mit geistiger Behinderung en canton de Zurich, Zurich (Membre conseil de fondation)		
Weibel	Thomas	pvl	ZH		construction adaptée aux handicapés (Membre)	
Wermuth	Cédric	PS	AG		Fondation suisse pour paraplégiques (Membre)	

Tableau 7

Liens d'intérêts pertinents des conseillers des États

Nom	Prénom	Parti	Canton	Lien d'intérêt	Site Internet	Citation
Berberat	Didier	PS	NE	Procap La Chaux-de-Fonds (Membre conseil consultatif) BF Fondation (Aide aux handicapés), La Chaux-de-Fonds (Membre conseil de fondation)		
Bruderer Wyss	Pascale	PS	AG	Integration Handicap (Présidente comité directeur)	Aargauischer Verein für Gehörlosenhilfe (Membre) Chargée de cours à la faculté juridique de l'Université de Bâle, dirige un cours de master dans lequel sont examinées et discutées la naissance et la portée des principales publications du droit des handicapés	« L'économie doit simultanément assumer aussi une responsabilité sociale – par exemple dans l'intégration de personnes avec handicap ainsi que dans la formation d'apprentis. »
Eder	Joachim	PLR	ZG		Concordat psychiatrie des cantons d'Uri, Schwyz et Zoug (Président) Wohnheim Euw für psychisch Behinderte (Président)	
Fournier	Jean-René	PDC	VS	Fondation Valais de Coeur, Sion (Président conseil de fondation)		
Germann	Hannes	UDC	SH	Diheipius, Neuhausen am Rheinfall (établissement pour handicapés) (Président conseil de fondation)		
Luginbühl	Werner	PBD	BE		Pro Mätteli (comité directeur)	
Maury Pasquier	Liliane	PS	GE		Aphasie Suisse (Membre du comité de patronage) Fondation AGIR (insuffisance rénale) (Amie de la fondation)	
Recordon	Luc	PES	VD	Association AGILE.ch (Membre comité (central)) IPT, Intégration pour tous, Lausanne (Membre conseil de fondation)		
Zanetti	Roberto	PS	SO	IG Pro VEBO et INSOS, Oensingen (Président comité directeur)		

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

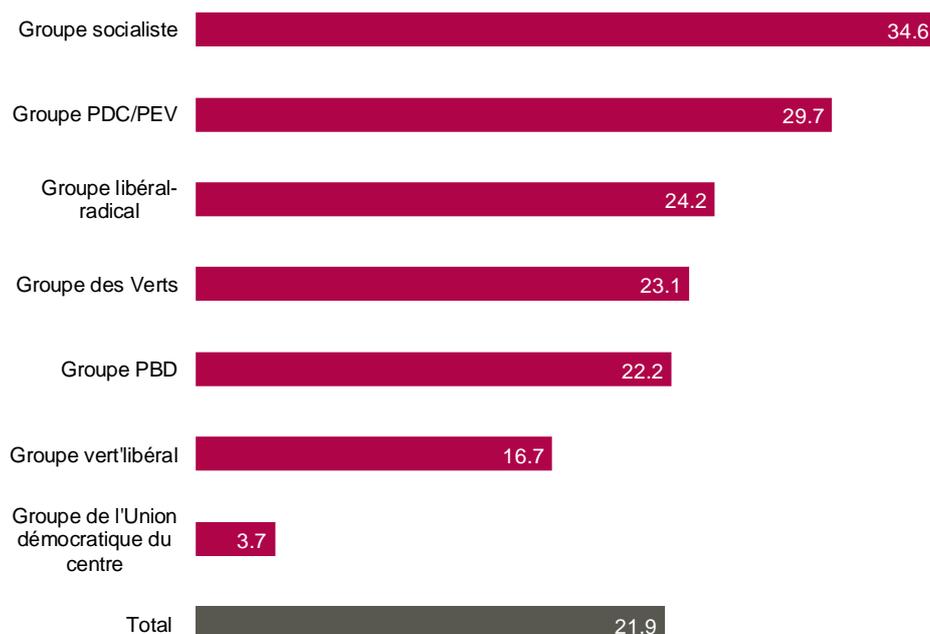
2.1 Évaluation par groupes parlementaires

Si l'on évalue, par groupe du Parlement, le nombre de parlementaires qui se portent à nouveau candidats et indiquent avoir un lien d'intérêt avec une association d'aveugles, de malvoyants ou de handicapés ou ont fait une déclaration correspondante sur leur site Internet, on obtient le tableau suivant :

Graphique 4

Liens d'intérêts pertinents par groupe

en % de membres du groupe se portant candidats et ayant un lien d'intérêt pertinent



© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

D'après notre recherche, 210 des 246 parlementaires en exercice se présentent à nouveau. 46 de ces parlementaires font état, dans le registre des liens d'intérêts, sur Monetas ou sur leur site Internet, d'un lien d'intérêt avec une organisation d'aveugles, de malvoyants ou de handicapés. Cela correspond à un pourcentage de 21.9 pour cent des parlementaires se portant à nouveau candidats. Le plus grand nombre de liens d'intérêts avec des organisations pertinentes sont recensés dans le groupe social-démocrate, dans lequel plus d'une personne sur trois fait état de tels liens d'intérêts. A la deuxième place se situe le groupe PDC / PEV, suivie de près par les groupes du PLR. Les Libéraux-Radicaux, des Verts et du PBD. A la sixième place, derrière, se positionne le PVL. Enfin, les parlementaires de l'UDC ne manifestent que peu de liens d'intérêts avec les organisations d'aveugles, de malvoyants ou de handicapés.

Dans une ventilation par mandats, on constate que c'est le groupe de l'UDS qui détient actuellement le plus grand nombre de mandats et qui propose aussi le plus grand nombre de candidats. Mais deux seulement des 54 parlementaires se portant candidats font état d'un lien avec une organisation d'aveugles, de malvoyants ou de handicapés. Le groupe social-démocrate actuel occupe la deuxième place au Parlement suisse. Cinq des parlementaires PS en exercice ne se représentent pas. Sur les 52 conseillers nationaux et des États, 18 font état d'un lien d'intérêt avec une organisation pertinente pour nous. Le troisième groupe le plus important du Parlement suisse est celui du PDC et du PEV. 37 des 44 parlementaires en exercice de ce groupe se portent à nouveau candidats, et onze d'entre eux affichent un lien avec une organisation d'aveugles, de malvoyants ou de handicapés. A la quatrième place, on recense le groupe

PLR. Les Libéraux-Radicaux, qui comprend actuellement 41 parlementaires, dont 33 veulent se présenter pour une nouvelle législature. Huit d'entre eux manifestent un lien d'intérêt avec une organisation pertinente. Les deux nouveaux groupes parlementaires du centre disposent actuellement de 14 mandats (PVL), respectivement dix (PBD) au Parlement suisse. Douze des 14 conseillers PVL se présentent à nouveau, et neuf des conseillers PBD se portent candidats. Dans ces deux groupes, nous trouvons deux parlementaires affichant des liens pertinents avec des organisations d'aveugles, de malvoyants ou de handicapés :

Tableau 8

Parlementaires en exercice, parlementaires se portant à nouveau candidats et parlementaires se portant à nouveau candidats et présentant des liens d'intérêts avec des organisations pertinentes

Groupe parlementaire	Membres de groupe en exercice	Membres de groupe se portant à nouveau candidats	Membres de groupe se portant à nouveau candidats et présentant des liens d'intérêts pertinents	en % des membres de groupe se portant à nouveau candidats et présentant des liens d'intérêts pertinents
Groupe socialiste	57	52	18	34.62%
Groupe PDC/PEV	44	37	11	29.73%
Groupe libéral-radical	41	33	8	24.24%
Groupe des Verts	17	13	3	23.08%
Groupe BD	10	9	2	22.22%
Groupe vert'libéral	14	12	2	16.67%
Groupe de l'UDC	63	54	2	3.70%
Total	246	210	46	21.90%

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

Si l'on considère uniquement les conseillers nationaux au regard de leurs liens avec des organisations d'aveugles, de malvoyants ou de handicapés, le groupe PDC / PEV se positionne devant les socio-démocrates. Les deux petits partis PVL et PBD intervertissent aussi leur place. L'UDC occupe toujours la dernière place pour ce qui est des liens avec des organisations d'aveugles, de malvoyants ou de handicapés :

Tableau 9

Conseillers nationaux en exercice, conseillers nationaux se portant à nouveau candidats et conseillers nationaux se portant à nouveau candidats et présentant des liens d'intérêts avec des organisations pertinentes

Groupe parlementaire	Membres de groupe en exercice	Membres de groupe se portant à nouveau candidats	Membres de groupe se portant à nouveau candidats et présentant des liens d'intérêts pertinents	en % des membres de groupe se portant à nouveau candidats et présentant des liens d'intérêts pertinents
Groupe PDC-PEV	31	28	10	35.71%
Groupe socialiste	46	41	14	34.15%
Groupe libéral-radical	30	27	7	25.93%
Groupe des Verts	15	11	2	18.18%
Groupe vert'libéral	12	12	2	16.67%
Groupe BD	9	8	1	12.50%
Groupe de l'UDC	57	48	1	2.08%
Total	200	175	37	21.14%

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

On obtient un tableau tout à fait différent lorsque l'on considère les groupes uniquement au sein du Conseil des États (ceci étant à déconseiller du fait des rares cas) :

Tableau 10

Conseillers des États en exercice, conseillers des États se portant à nouveau candidats et conseillers des États se portant à nouveau candidats et présentant des liens d'intérêts avec des organisations pertinentes

Groupe parlementaire	Membres de groupe en exercice	Membres de groupe se portant à nouveau candidats	Membres de groupe se portant à nouveau candidats et présentant des liens d'intérêts pertinents	en % des membres de groupe se portant à nouveau candidats et présentant des liens d'intérêts pertinents
Groupe BD	1	1	1	100%
Groupe des Verts	2	2	1	50%
Groupe socialiste	11	11	4	36.36%
Groupe libéral-radical	11	6	1	16.67%
Groupe de l'UDC	6	6	1	16.67%
Groupe PDC-PEV	13	9	1	11.11%
Groupe vert'libéral	2	0	-	-
Total	46	35	9	25.71%

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

Il existe de fait quatre conseillers des États PS ayant des liens prouvés avec des organisations pertinentes. Mais comparé au nombre de conseillers des États PS, cela correspond « seulement » à une part relative de 36.36 pour cent. A contrario, il n'existe certes qu'un seul conseiller des États PBD, mais comme celui-ci indique avoir un lien d'intérêt pertinent, le PBD se voit attribuer une part de 100 pour cent. Les groupes des Verts, du PLR. Les Libéraux-Radicaux, de l'UDC et du PDC / PEV disposent aussi chacun d'un conseiller ou d'une conseillère des États faisant état d'un lien d'intérêt pertinent pour l'analyse avec une organisation d'aveugles, de malvoyants ou de handicapés. Pour le PVL, nous ne pouvons calculer aucune valeur étant donné qu'aucun des deux conseillers des États en exercice ne se présente à nouveau.

2.2 Évaluation par personne

Pour les différents parlementaires, une sorte de « mesure de la portée » doit être réalisée à l'aide d'un index pour les liens d'intérêts avec des organisations pertinentes d'aveugles, de malvoyants ou de handicapés. Il est ainsi possible de mesurer l'influence thématique, ou la portée, d'un parlementaire sur la base de ses liens d'intérêts pertinents sur le plan thématique. Nous partons pour ce faire de deux hypothèses :

1. La fonction d'une personne dans une organisation contribue à sa portée. Nous supposons par exemple que le ou la président(e) d'un conseil de fondation, d'un comité directeur, d'une direction ou d'un conseil d'administration a une plus grande portée et une plus grande influence que le membre d'une fondation ou d'une association.
2. Cela dépend en outre de la « portée géographique » d'une organisation. Pour cela, nous nous orientons sur les niveaux fédéraux de la Suisse : nous accordons à une organisation nationale une plus grande portée qu'à une organisation cantonale, régionale ou communale (dans l'ordre décroissant).

Aussi l'indexation des liens d'intérêts des parlementaires est-elle réalisée, d'une part, sur la base de la fonction d'une personne dans l'organisation et, d'autre part, en fonction du niveau fédéral de cette organisation.

Le tableau suivant indique selon quel modèle de codage des points indiciaires sont attribués aux différents parlementaires ou aux divers liens d'intérêts des parlementaires :

Tableau 11

Méthode d'indexation des liens d'intérêts

Points	Fonction	Points	Niveau
1	Membre	1	communal
2	Membre conseil consultatif Membre comité Intervenant(e)	2	régional
3	Président(e) conseil consultatif Président(e) comité Patronat / Matronat Ambassadeur / drice dans la fondation Président(e) d'honneur Chargé(e) de cours	3	cantonal
4	Membre conseil d'administration Membre comité (central) Membre conseil de fondation	4	national
5	Vice-président(e) conseil d'administration Vice-président(e) direction Vice-président(e) comité directeur Vice-président(e) conseil de fondation		
6	Président(e) conseil d'administration Président(e) direction Président(e) comité directeur Président(e) conseil de fondation		

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

Sur cette base, une fonction et un niveau sont attribués à chaque personne pour chaque lien d'intérêt, avec les points correspondants. Les points pour la fonction sont multipliés par les points pour le niveau. Si un parlementaire a indiqué plusieurs liens d'intérêts, cette procédure est répétée pour chaque lien d'intérêt avec une organisation et les points des différents liens sont additionnés.

C'est ainsi que les points de Christine Bulliard-Marbach ont été calculés par exemple, pour ses mandats « Insieme Suisse (membre comité central) » et « Fondation L'Estampille, Fribourg (présidente du Conseil de fondation) » comme suit :

Insieme Suisse (Membre comité central)

Fonction : Membre comité central = 4 points

Niveau : Insieme Suisse est l'organisation faîtière des associations de parents pour les personnes avec handicap mental = national = 4 points

→ 4 points x 4 points = 16 points

Fondation L'Estampille, Fribourg (Présidente conseil de fondation)

Fonction: Présidente conseil de fondation = 6 points

Niveau : Fondation L'Estampille est un atelier d'inclusion pour les personnes avec handicap mental à Fribourg = régional = 2 points

→ 6 points x 2 points = 12 points

Au total, Christine Bulliard-Marbach obtient ainsi 28 points pour ses liens d'intérêts.

Les déclarations ont été assimilées à un patronat / matronat ou à un mandat en tant qu'ambassadeur / ambassadrice d'une fondation au niveau national. Ainsi, les candidats qui ont exprimé explicitement leur engagement pour les personnes avec handicap dans une déclaration ont obtenu 12 points supplémentaires dans l'indexation.

Si l'on additionne tous les points et que l'on classe les candidats ayant des liens d'intérêts pertinents en fonction de leur nombre de points, on obtient le tableau suivant :

Tableau 12

Évaluation des liens d'intérêts

Candidat pour	Nom	Prénom	Parti	Canton	Total points	Points en % du nombre de points maximal
CN	Lohr	Christian	PDC	TG	102	100
CE	Bruderer Wyss	Pascale	PS	AG	48	47.06
CN	Bulliard-Marbach	Christine	PDC	FR	40	39.22
CN	Heim	Bea	PS	SO	40	39.22
CN+CE	Streff-Feller	Marianne	PEV	BE	36	35.29
CE+CN	Recordon	Luc	PES	VD	32	31.37
CN	Candinas	Martin	PDC	GR	30	29.41
CN+CE	Ingold	Maja	PEV	ZH	27	26.47
CN	Steiert	Jean-François	PS	FR	27	26.47
CN+CE	Birrer-Heimo	Prisca	PS	LU	24	23.53
CE	Eder	Joachim	PLR	ZG	24	23.53
CN	Portmann	Hans-Peter	PLR	ZH	24	23.53
CN	Schneider Schüttel	Ursula	PS	FR	23	22.55
CE	Fournier	Jean-René	PDC	VS	18	17.65
CE	Maury Pasquier	Liliane	PS	GE	18	17.65
CN	Merlini	Giovanni	PLR	TI	18	17.65
CN	Nussbaumer	Eric	PS	BL	18	17.65
CE	Zanetti	Roberto	PS	SO	18	17.65
CN	Badran	Jacqueline	PS	ZH	16	15.69
CN	Eichenberger-Walther	Corina	PLR	AG	16	15.69
CN	Feri	Yvonne	PS	AG	16	15.69
CN+CE	Flach	Beat	pvl	AG	16	15.69
CN	Glanzmann-Hunkeler	Ida	PDC	LU	16	15.69
CN	Müller-Altermatt	Stefan	PDC	SO	16	15.69
CN	de Buman	Dominique	PDC	FR	15	14.71
CN	Kiener Nellen	Margret	PS	BE	15	14.71
CN	Hadorn	Philipp	PS	SO	12	11.76
CN	Hardegger	Thomas	PS	ZH	12	11.76
CN+CE	Häsler	Christine	PES	BE	12	11.76
CN	Schilliger	Peter	PLR	LU	12	11.76
CN	Walti	Beat	PLR	ZH	12	11.76
CE	Berberat	Didier	PS	NE	10	9.80
CN	Amherd	Viola	PDC	VS	9	8.82
CE	Germann	Hannes	UDC	SH	6	5.88
CN	Gysi	Barbara	PS	SG	6	5.88
CN	Stahl	Jürg	UDC	ZH	6	5.88
CN	Jans	Beat	PS	BS	4	3.92
CE	Luginbühl	Werner	PBD	BE	4	3.92
CN	Mahrer	Anne	PES	GE	4	3.92
CN	Pezzatti	Bruno	PLR	ZG	4	3.92

Candidat pour	Nom	Prénom	Parti	Canton	Total points	Points en % du nombre de points maximal
CN	Pfister	Gerhard	PDC	ZG	4	3.92
CN	Weibel	Thomas	pvl	ZH	4	3.92
CN	Wermuth	Cédric	PS	AG	4	3.92
CN	Quadranti	Rosmarie	PBD	ZH	3	2.94
CN	Vitali	Albert	PLR	LU	3	2.94
CN	Munz	Martina	PS	SH	2	1.96

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

À nouveau, seuls sont présentés dans le tableau les parlementaires qui ont fait une indication dans l'une des catégories expliquées précédemment. Dans ce cas, tous les parlementaires se portant à nouveau candidats, qu'il s'agisse de conseillers nationaux ou de conseillers des États, ont été comparés entre eux. La première colonne du tableau indique pour quel Conseil les parlementaires se présentent lors des élections 2015. La colonne « Total points » comprend le nombre de points attribués à la personne sur la base de la méthode d'indexation précédemment expliquée. Il arrive fréquemment que plusieurs personnes aient le même nombre de points, avec en conséquence les mêmes rangs. Les parlementaires ayant le même nombre de points ont été indiqués dans l'ordre alphabétique.

Les points indiciels ont été en outre normalisés de sorte qu'ils entrent dans l'évaluation avec la même influence que les objets parlementaires. Pour la normalisation, le nombre de points indiciels atteint au maximum a été assimilé à 100 pour cent et les valeurs de tous les autres parlementaires ont été converties en pourcentage en fonction de leur part dans le nombre de points maximal atteint.

Le conseiller national Christian Lohr a atteint, avec 102 points, le maximum de points indiciels attribués. Ainsi, 102 points indiciels sont assimilés à 100 pour cent. Pascale Bruderer Wyss a atteint, avec 48 points indiciels, le deuxième nombre de points le plus élevé, de sorte que nous lui attribuons une valeur par une simple règle de trois :

102 points	=	100 pour cent (du nombre de points maximal)
1.02 points	=	1 pour cent (du nombre de points maximal)
48 points	=	47.06 pour cent (du nombre de points maximal)

3 Objets parlementaires pertinents sur le plan thématique

À l'aide d'une recherche dans la base de données des objets parlementaires, nous avons regroupé tous les objets parlementaires pertinents sur le plan thématique qui ont été traités dans les deux chambres pendant la législature actuelle. Nous avons ce faisant tenu compte des objets qui sont en lien direct ou indirect avec le handicap en général et avec la cécité et la malvoyance en particulier. Nous avons délibérément exclu les objets relatifs au diagnostic de pré-implantation, car ce thème est plutôt explosif et que les positions des organisations de handicapés varient à ce sujet.

Les objets sélectionnés sont subdivisés par

- motion,
- postulat,
- initiative parlementaire,
- initiative cantonale,
- objet du conseil fédéral,
- interpellation,
- question et
- question pour l'heure des questions.

3.1 La motion

Intervention chargeant le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet d'acte de l'Assemblée fédérale ou de prendre une mesure donnée. La transmission d'une **motion** au Conseil fédéral requiert l'approbation des deux chambres. Une motion peut être modifiée par le second conseil sur proposition de la commission chargée de l'examen préalable ou sur proposition du Conseil fédéral. Dans un tel cas de figure, les modifications apportées sont adressées au conseil prioritaire qui peut, soit les approuver, soit rejeter la motion (mais non la modifier).

Il est ensuite indiqué quelles motions ont été choisies du fait qu'elles portent sur des affaires liées aux handicapés. Le numéro et le titre de chaque objet sont indiqués. Dans la troisième et quatrième colonne, on trouve l'auteur de la motion et la date de dépôt. Dans la colonne « État des délibérations », il est indiqué si les motions sont liquidées ou non à l'heure actuelle et quelle a été l'issue. Des détails relatifs aux votes, à leur date et à leur issue figurent dans la dernière colonne du tableau.

Tableau 13

Motions pertinentes sur le plan thématique

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Date de dépôt	État des délibérations	Vote
14.3158	Inciter la réinsertion professionnelle à la RUAG et chez Armasuisse	CN Jean-Paul Gschwind (PDC)	20.03.2014	Liquidé - CN Rejet	-
13.4060	AI. Éviter les dépenses inutiles	CE Alex Kuprecht (UDC)	03.12.2013	Liquidé - CE Adoption - CN Rejet	CE : Adoption (04.03.2014) 21 votes pour adopter la motion, 18 votes contre, 1 abstention CN : Rejet (10.09.2014) Oui = Proposition de la majorité et du CF (Rejeter la motion) Non = Proposition de la minorité Bortoluzzi (Adopter la motion) 55 votes pour adopter la motion, 127 votes contre, 4 abstentions
13.3990	Mettre en place sans attendre un plan de redressement financier durable pour l'assurance-invalidité	CE Urs Schwaller (PDC)	27.09.2013	Adoption	CE : Adoption (12.12.2013) 29 votes pour adopter la motion, 9 votes contre, 3 abstentions CN : Adoption (06.06.2014) des points 1 à 3 ; en plus chiffre 4 Oui = Proposition de la majorité (= en plus chiffre 4) Non = Proposition de la minorité (Silvia Schenker) et CF (= pas de point 4) 109 votes pour la proposition de la majorité, 80 votes pour la proposition de la minorité, 0 abstentions CE : Chiffre 4 : rejeté (16.09.2014)
13.3720	Ajouter la trisomie 21 à la liste des infirmités congénitales	CE Roberto Zanetti (PS)	18.09.2013	Adoption	CE : Adoption (12.12.2013), CN : Adoption (06.06.2014) Commission et Conseil fédéral demandent une adoption de la motion
11.3647	Mieux tirer parti des statistiques établies dans le domaine de l'invalidité	CN Marianne Streiff-Feller (PEV)	16.06.2011	Retrait	-
13.3516	Médiateur ou ombudsman en matière d'assurance-invalidité	CN Stéphane Rossini (PS)	20.06.2013	Liquidé - CN Rejet	CN : Rejet (04.06.2015) Oui = Adopter la motion Non = Rejeter la motion 56 votes pour l'adoption de la motion, 122 votes contre, 5 abstentions
13.3181	Assurance-invalidité. Article 74 LAI, déblocage des subventions	CN Stéphane Rossini (PS)	21.03.2013	Liquidé - CN Rejet	CN : Rejet (17.06.2014) Oui = Adopter la motion Non = Rejeter la motion 61 votes pour l'adoption de la motion, 129 votes contre, 1 abstention
12.3897	Personnes non actives déposant une demande de prestations AI. Exiger une information aux salariés ou aux assurés	CN Cesla Amarelle (PS)	27.09.2012	Liquidé - CN Rejet	-
12.3119	Prolongation du droit à l'indemnité journalière en cas de rechute lors d'une mesure de reclassement financée par l'AI	CN Christine Bulliard-Marbach (PDC)	12.03.2012	Liquidé - CN Rejet	CN : Rejet (11.09.2013) Oui = Adopter la motion Non = Rejeter la motion 83 votes pour l'adoption de la motion, 98 votes contre, 6 abstentions
11.4006	Prise en charge, soins et garde à domicile des enfants gravement handicapés	CN Rudolf Joder (UDC)	30.09.2011	Retrait	-

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Date de dépôt	État des délibérations	Vote
11.3959	Enfants handicapés. Mettre en place une aide d'urgence à domicile pour les parents	CN Marianne Streiff-Feller (PEV)	29.09.2011	Liquidé - CN Adoption - CE Rejet	CN : Adoption (11.09.2013) Oui = Adopter la motion Non = Rejeter la motion 94 votes pour l'adoption de la motion, 86 votes contre, 7 abstentions CE : Rejet (04.03.2014) (Commission et Conseil fédéral demandent le rejet de la motion)
11.3442	Renoncer à une mesure absurde, visant prétendument à réaliser des économies au détriment des personnes handicapées et des personnes âgées	CN Margret Kiener Nellen (PS)	14.04.2011	Classé - CN Classement - CE Classement	CN : Adoption (30.09.2011) Oui = Adopter la motion Non = Rejeter la motion 97 votes pour l'adoption de la motion, 93 votes contre, 7 abstentions CE : Adoption (21.12.2011) CN : Classement (02.06.2014) (dans le cadre de l'examen de l'objet 14.006) (02.06.2014), CE : Classement (10.06.2014) (dans le cadre de l'examen de l'objet 14.006) (10.06.2014)
11.3357	Médecine complémentaire. Prise en charge par l'AI	CN Edith Graf-Litscher (PS)	13.04.2011	Classé	CN : Adoption (30.09.2011) Oui = Adopter la motion Non = Rejeter la motion 115 votes pour l'adoption de la motion, 79 votes contre, 2 abstentions CE : Adoption (27.02.2012) CE : Classement (10.06.2013) (dans le cadre de l'examen de l'objet 14.006), CN : Classement (12.06.2013) (dans le cadre de l'examen de l'objet 14.006)
10.3938	Intégration professionnelle des invalides. Favoriser les entreprises proposant des emplois appropriés	CN Marlies Bänziger (PES), repris par CN Christian van Singer (PES)	09.10.2010	Liquidé - CN Rejet	CN : Rejet (17.09.2012) Oui = Adopter la motion Non = Rejeter la motion 63 votes pour l'adoption de la motion, 102 votes contre

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

3.2 Le postulat

Intervention chargeant le Conseil fédéral d'examiner s'il y a lieu de soumettre au Parlement un projet de loi ou d'arrêté ou de prendre une mesure. Le **postulat** peut également le charger de présenter un rapport. La transmission au Conseil fédéral d'un postulat ne requiert pas l'accord de la seconde Chambre.

Les postulats suivants ont été sélectionnés car ils se penchent sur les intérêts des handicapés :

Tableau 14

Postulats pertinentes sur le plan thématique

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Date de dépôt	Vote
15.3372	Prestations de l'AI en faveur des personnes handicapées ayant atteint l'âge de l'AVS	CE Luc Recordon (PES)	20.03.2015	Retrait
15.3206	Pour une conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail	CE Pascale Bruderer Wyss (PS)	19.03.2015	CE : Adoption (09.06.2015)
15.3059	Investissements sociaux. Conclusions pour la Suisse sur la base du rapport de l'OCDE	CN Eric Nussbaumer (PS)	05.03.2015	CN : Rejet (19.06.2015)
14.4266	Assurance-invalidité. Allègements fiscaux et système d'incitation pour une meilleure réadaptation professionnelle des personnes handicapées	CN Lorenz Hess (PBD)	12.12.2015	CN : Adoption (20.03.2015)
14.3191	Intégration sur le marché du travail des personnes présentant des troubles psychiques	CN Maja Ingold (PEV)	20.03.2014	-
13.4245	Pour une politique du handicap cohérente	CN Christian Lohr (PDC)	13.12.2013	-
13.3626	Formation élémentaire AI et formation pratique INSOS. Fournir des données transparentes	CN Christine Bulliard-Marbach (PDC)	21.06.2013	CN : Adoption (04.06.2015) Oui = Adopter le postulat Non = Rejeter le postulat 144 votes pour l'adoption du postulat, 33 votes contre, 5 abstentions
13.3615	Conditions attachées à la formation élémentaire AI et à la formation pratique INSOS	CN Christian Lohr (PDC)	21.06.2013	CN : Adoption (04.06.2015) Oui = Adopter le postulat Non = Rejeter le postulat 148 votes pour l'adoption du postulat, 31 votes contre, 6 abstentions
13.3079	Faire le point sur les entreprises sociales	CN Marina Carobbio Guscetti (PS)	14.03.2013	-
12.4099	Régler le financement résiduel en cas de séjour dans un home situé en dehors du canton de domicile en s'inspirant de la LPC	CE Pascale Bruderer Wyss (PS)	11.12.2012	CE : Adoption (18.03.2013)
12.3960	Assurance-invalidité. Les travailleurs à temps partiel sont désavantagés	CN Beat Jans (PS)	28.09.2012	-
12.3543	Rapport sur le droit à la protection contre la discrimination	CN Martin Naef (PS)	14.06.2012	CN : Adoption (28.09.2012) Oui = Adopter le postulat Non = Rejeter le postulat 109 votes pour l'adoption du postulat, 82 votes contre

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

3.3 L'initiative parlementaire

Intervention adressée à l'un des conseils par laquelle un député dépose un projet d'acte de l'Assemblée fédérale ou les grandes lignes d'un tel acte. Il ne peut être déposé d'**initiative parlementaire** sur une affaire en cours d'examen. Les initiatives parlementaires font l'objet d'une procédure d'examen préalable visant notamment à établir s'il y a lieu d'y donner suite. La décision de la commission du conseil où a été déposée l'initiative de donner suite à cette dernière requiert l'approbation de la commission compétente de l'autre conseil ou, en cas de refus de cette dernière, des deux conseils.

Ci-dessous les initiatives parlementaires considérées comme pertinentes sur le plan thématique :

Tableau 15

Initiatives parlementaires pertinentes sur le plan thématique

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Date de dépôt	État des délibérations	Vote
14.416	Toujours plus de nouvelles rentes AI pour les jeunes adultes ?	CN Maja Ingold (PEV)	21.03.2014	Retrait	-
12.470	Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison	CN Rudolf Joder (UDC)	27.09.2012	Donné suite	CSSS-CN : Décidé de donner suite à l'initiative (15.08.2013) CSSS-CE : Adhésion (10.01.2014)
12.453	Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile	CN Jean-François Steiert (PS)	14.06.2012	Traité par le Conseil National	CER-CN : Décidé de donner suite à l'initiative (13.08.2013) CER-CE : pas d'adhésion (13.02.2014) CN : Décidé de donner suite à l'initiative (08.09.2014) Oui = Proposition de la commission (ne pas donner suite) Non = Proposition de l'initiateur et Proposition Bulliard (donner suite) 112 votes pour donner suite, 59 votes contre, 10 abstentions
12.409	Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches	CN Christian Lohr (PDC)	14.03.2012	Non encore traité au conseil	CSSS-CN : Décidé de donner suite à l'initiative (24.05.2013) CE : L'examen de l'initiative est suspendu pour plus d'un an (16.03.2015) CN : Adhésion (19.06.2015)

CSSS = Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique, **CER** = Commissions de l'économie et des redevances
© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

3.4 L'initiative cantonale

Projet d'acte législatif ou proposition en vue de l'élaboration d'un projet d'acte qu'un canton soumet à l'Assemblée fédérale. Il convient de distinguer l'initiative d'un canton de l'**initiative cantonale**, soumise au parlement cantonal.

Une initiative cantonale a été considérée comme pertinente pour la présente analyse :

Tableau 16

Initiatives cantonales pertinentes sur le plan thématique

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Date de dépôt	Vote
11.316	Discrimination de personnes handicapées. Modification du Code pénal suisse	Bâle-Campagne	17.11.2011	CE : Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative (27.09.2012) CN : Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative (02.06.2014) Oui = Proposition de la majorité (ne pas donner suite) Non = Proposition de la minorité Leutenegger Oberholzer (donner suite) 45 votes pour donner suite, 121 votes contre, 15 abstention

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

3.5 Objet du Conseil fédéral

Un **objet du conseil fédéral** : Toute affaire ou dossier sur lequel [...] le Conseil fédéral est amené à délibérer.

Les objets du Conseil fédéral sont de loin les projets les plus complexes que nous avons recensés. Concernant l'objet 12.100 « Personnes handicapées. Convention », il y a eu au Conseil National trois votes et, concernant le deuxième volet de la sixième révision de l'AI (11.030), 33 votes par appel nominal ont été enregistrés au Conseil National :

Tableau 17

Objets du Conseil fédéral pertinentes sur le plan thématique

Numéro	Titre de l'objet	Date de dépôt	Vote
12.100	Personnes handicapées. Convention	19.12.2012	<p>CN (21.06.2013) :</p> <p>Proposition de renvoyer le projet au Conseil fédéral Oui = Proposition de la majorité (pas de renvoi au Conseil fédéral) Non = Proposition de la minorité Bortoluzzi (Renvoyer le projet au Conseil fédéral) 70 votes pour la proposition de la minorité, 118 votes contre</p> <p>Vote sur l'ensemble 119 votes pour l'adoption de la proposition, 68 votes contre</p> <p>CE : Adhésion (26.11.2013)</p> <p>CN : L'arrêté est adopté au vote final (13.12.2013) Oui = Adoption du projet Non = Rejet du projet 139 votes pour l'adoption du projet, 55 votes contre, 1 abstention</p> <p>CE : L'arrêté est adopté au vote final (13.12.2013) 35 votes pour l'adoption de la proposition, 3 votes contre, 3 abstentions</p>
11.030	6e révision de l'AI. Deuxième volet	11.05.2011	<p>CE (19.12.2011) :</p> <p>Proposition de renvoyer le projet au Conseil fédéral Proposition de la majorité (pas de renvoi au Conseil fédéral) Proposition de la minorité Fetz (Renvoyer le projet au Conseil fédéral) 13 votes pour la proposition de la minorité, 27 votes contre</p> <p>Proposition Kuprecht vs. Proposition Stadler Markus (Art. 14bis) : 37 votes pour la proposition Kuprecht, 2 votes pour la proposition Stadler Markus</p> <p>Proposition du Conseil fédéral vs. Proposition de la commission (Art. 14a al. 3) : 19 votes pour la proposition du Conseil fédéral, 15 votes pour la proposition de la commission</p> <p>Proposition de la commission vs. Proposition du Conseil fédéral (Art. 28 al. 2) : 27 votes pour la proposition de la commission, 10 votes pour la proposition du Conseil fédéral</p> <p>Proposition de la majorité vs. Proposition Fournier (Art. 38 al.1, al. 1bis) 3 votes pour la proposition de la majorité, 19 votes pour la proposition Fournier</p> <p>Vote sur l'ensemble 30 votes pour l'adoption de la proposition, 9 votes contre, 4 abstentions</p> <p>Proposition Kuprecht (Art. 14bis) 33 votes pour l'adoption de la proposition, 1 vote contre, 6 abstentions</p> <p>CN (30.05.2012) :</p> <p>Entrer en matière Oui = Proposition de la majorité (= Entrer en matière) Non = Proposition de la minorité Cassis (ne pas entrer en matière) 133 votes pour entrer en matière, 42 votes contre</p> <p>Proposition de renvoyer le projet au Conseil fédéral Oui = Proposition de la commission Non = Proposition Gilli (Renvoyer le projet au Conseil fédéral) 70 votes pour la proposition Gilli, 108 votes contre</p> <p>Vote sur l'ensemble 135 votes pour l'adoption de la proposition, 36 votes contre</p> <p>CE (15.06.2012) :</p> <p>Vote final 38 votes pour l'adoption de la proposition, 1 vote contre, 2 abstentions</p>

CN (15.06.2012) :

Vote final

153 votes pour l'adoption de la proposition, 36 votes contre

CN (12.12.2012) :

Entrer en matière

Oui = Proposition de la majorité (Entrer en matière)

Non = Proposition de la minorité Schenker Silvia (ne pas entrer en matière)

126 votes pour entrer en matière, 60 votes contre

Proposition de renvoyer le projet au Conseil fédéral

Oui = Proposition de la majorité (pas de renvoi au Conseil fédéral)

Non = Proposition de la minorité Schenker Silvia (Proposition de renvoyer le projet au Conseil fédéral)

60 votes pour la proposition de la minorité Schenker Silvia, 125 votes contre

Scission du projet

Oui = Proposition de la majorité (pas de scission du projet)

Non = Proposition de la minorité Ingold (scission du projet et renvoi du nouveau projet à la commission)

97 votes pour la proposition de la minorité Ingold, 90 votes contre

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Schenker Silvia (Art. 7c al. 2)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Schenker Silvia

111 votes pour la proposition de la majorité, 72 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Ingold (Art. 14a al. 3)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Ingold

101 votes pour la proposition de la majorité, 82 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Heim (Art. 16 al. 1)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Heim

112 votes pour la proposition de la majorité, 71 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Lohr (Art. 23 al. 1a)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Lohr

90 votes pour la proposition de la majorité, 90 votes pour la proposition de la majorité > la proposition de la minorité est acceptée avec la voix prépondérante de la présidente

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Gilli (Art. 42 al. 3)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Gilli

122 votes pour la proposition de la majorité, 61 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité III Blocher (Art. 28a al. 1, 1bis et 4 et Art. 28b)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité III Blocher

123 votes pour la proposition de la majorité, 58 votes pour la proposition de la minorité III

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité I Lohr (Art. 28a al. 1, 1bis et 4 et Art. 28b)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité I Lohr

95 votes pour la proposition de la minorité I, 87 votes pour la proposition de la majorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Schenker Silvia (dispositions finales LAI let. A (vaut également pour III. 6. LPP, dispositions transitoires)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Schenker Silvia

107 votes pour la proposition de la majorité, 72 für la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Steiert (Art. 38 al. 1ter)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Steiert

116 votes pour la proposition de la majorité, 56 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Fehner (Art. 74 1bis)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Fehner

53 votes pour la proposition de la minorité, 117 votes contre

Proposition Müller Leo vs. Proposition Fischer Roland (Art. 80 al. 3 et 4)

Oui = Proposition Müller Leo

Non = Proposition Fischer Roland

160 votes pour la proposition Müller Leo, 15 votes pour la proposition Fischer Roland

Proposition Müller Leo vs. Proposition de la minorité Schneeberger (Art. 80 al. 3 et 4)

Oui = Proposition Müller Leo

Non = Proposition de la minorité Schneeberger

94 votes pour la proposition Müller Leo, 82 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition Müller Leo (Art. 80 al. 3 et 4)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition Müller Leo

136 votes pour la proposition de la majorité, 42 votes pour la proposition Müller Leo

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Schenker Silvia (III.4 loi fédérale sur l'assainissement de l'assurance-invalidité)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Schenker Silvia

123 votes pour la proposition de la majorité, 54 votes pour la proposition de la minorité

Proposition Weibel (Votes final LAI let. f)

Oui = Adhésion de la proposition Weibel

Non = Rejet de la proposition

70 votes pour la proposition Weibel, 108 votes contre

Vote sur l'ensemble

Oui = Adoption de la proposition

Non = Rejet de la proposition

93 votes pour l'adoption de la proposition, 80 votes contre

CE (12.03.2013) :

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Kuprecht (Art. 14 al. 2bis, 2ter)
28 votes pour la proposition de la majorité, 14 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Maury Pasquier (Art. 28a al. 1bis)
25 votes pour la proposition de la majorité, 19 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition subsidiaire de la minorité

Kuprecht (Art. 38)

26 votes pour la proposition de la majorité, 16 votes pour la proposition subsidiaire de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité I Rechsteiner Paul (Art. 80)

28 votes pour la proposition de la majorité, 11 votes pour la proposition de la minorité I

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité II Rechsteiner Paul (Art. 80)

28 votes pour la proposition de la majorité, 12 votes pour la proposition de la minorité II

CN (04.06.2013) :

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Lohr (Art. 28a al. 1bis)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Lohr

108 votes pour la proposition de la majorité, 78 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Bortoluzzi (Art. 38 al. 1ter)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Bortoluzzi

107 votes pour la proposition de la majorité, 74 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Hess Lorenz (Art. 80 al. 3 et 4)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Hess Lorenz

108 votes pour la proposition de la majorité, 74 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Bortoluzzi (dispositions finales let. f)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Bortoluzzi

93 votes pour la proposition de la majorité, 89 votes pour la proposition de la minorité

Proposition du Conseil fédéral vs. Proposition de la minorité Hess Lorenz (Art. 80 al. 3)

Oui = Proposition du Conseil fédéral

Non = Proposition de la minorité Hess Lorenz

110 votes pour la proposition du Conseil fédéral, 75 votes pour la proposition de la minorité

Proposition du Conseil fédéral vs. Proposition de la majorité (Art. 80 al. 3)

Oui = Proposition du Conseil fédéral

Non = Proposition de la majorité

112 votes pour la proposition de la majorité, 74 votes pour la proposition du Conseil fédéral

CE (11.06.2013) :

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Maury Pasquier (Art. 28a al. 1bis)
22 votes pour la proposition de la majorité, 20 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Rechsteiner Paul (Art. 80 al. 3, 4)
29 votes pour la proposition de la majorité, 10 votes pour la proposition de la minorité

CN (13.06.2013) :

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Bortoluzzi (Art. 28a al. 1bis)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Bortoluzzi

103 votes pour la proposition de la majorité, 79 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Schenker Silvia (remplacement d'une expression (« Rente d'enfant » par « Allocation pour les parents ») (valable pour tout le projet))

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Schenker Silvia

131 votes pour la proposition de la majorité, 54 votes pour la proposition de la minorité

Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Ingold (Art. 80 al. 3 et 4)

Oui = Proposition de la majorité

Non = Proposition de la minorité Ingold

136 votes pour la proposition de la majorité, 45 votes pour den Proposition de la minorité

CE (19.06.2013) :

Proposition de la conférence de conciliation vs. Proposition Gutzwiller

29 votes pour la proposition Gutzwiller, 8 votes pour la proposition de la conférence de conciliation, 6 abstentions

CN (19.06.2013) :

Proposition de la conférence de conciliation vs. Proposition Weibel

Oui = Proposition de la conférence de conciliation (classement)

Non = Proposition Weibel (pas de classement)

110 votes pour la proposition de la conférence de conciliation, 72 votes pour la proposition Weibel

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

3.6 L'interpellation

Intervention par laquelle les parlementaires demandent au Conseil fédéral de leur fournir des informations sur des événements ou des problèmes concernant soit la politique intérieure ou extérieure, soit l'administration. En règle générale, ce dernier y répond jusqu'à la session suivante. Une **interpellation** peut être déclarée urgente : elle est alors traitée pendant la session en cours. Enfin, la réponse du Conseil fédéral peut faire l'objet d'un débat.

Les interpellations suivantes, qui touchent aux intérêts des personnes avec handicap, ont été déposées ou traitées dans la législature actuelle :

Tableau 18

Interpellations pertinentes sur le plan thématique

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Date de dépôt	État des délibérations
15.3207	Pas d'entraves administratives inutiles pour les services de transport bénévoles destinés aux personnes handicapées	CE Pascale Bruderer Wyss (PS)	19.03.2015	liquidée
15.3199	Inégalités de traitement entre les personnes séjournant dans un home	CN Christian Lohr (PDC)	19.03.2015	liquidée
15.3116	Favoriser l'intégration des bénéficiaires de rente AI dans le monde du travail	CN Maja Ingold (PEV)	12.03.2015	liquidée
14.4200	Transports publics. Procéder aux adaptations prescrites par la loi sur l'égalité pour les handicapés	CN Christian Lohr (PDC)	11.12.2014	liquidée
14.4131	Cartable numérique, accès à la formation pour tous	CN Yannick Buttet (PDC)	10.12.2014	liquidée
14.3992	Fin du remboursement des médicaments lors du passage des mesures médicales de l'AI au régime LAMal pour les assurés ayant atteint l'âge de 20 ans	CN Marina Carobbio Guscetti (PS)	26.09.2014	liquidée
14.3528	Pour une communication plus objective dans le domaine de l'AI	CN Christian Lohr (PDC)	19.06.2014	liquidée
14.3231	Utilisation de scanners cérébraux par l'office AI de Lucerne	CN Silvia Schenker (PS)	21.03.2014	liquidée
14.3082	Compatibilité des nouveaux trains prévus pour la ligne du Saint-Gothard avec la LHand. Où en sommes-nous?	CN Fabio Regazzi (PDC)	12.03.2014	liquidée
14.3046	Effets de la révision 6a de l'AI et conséquences pour les personnes concernées	CN Ruth Humbel (PDC)	06.03.2014	liquidée
13.4195	Rôle du DDPS en matière de réinsertion professionnelle	CN Jean-Paul Gschwind (PDC)	12.12.2013	liquidée
13.4161	Offices de poste adaptés aux personnes handicapées	CN Christian Lohr (PDC)	12.12.2013	liquidée
13.4066	Réforme des chemins de fer 2.2. Normes européennes et personnes à mobilité réduite	CN Margret Kiener Nellen (PS)	04.12.2013	La discussion est reportée
13.3849	L'invalidité reste un obstacle à l'embauche	CN Maja Ingold (PEV)	26.09.2013	liquidée

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Date de dépôt	État des délibérations
13.3180	Assurance-invalidité. Application de l'article 74 LAI et contrats de prestations	CN Stéphane Rossini (PS)	21.03.2013	liquidée
13.3124	La trisomie 21 n'est-elle pas une infirmité congénitale?	CN Silvia Schenker (PS)	20.03.2013	liquidée
13.3084	Base légale pour la création d'une attestation pour les enfants handicapés	CN Christian Lohr (PDC)	14.03.2013	liquidée
12.4235	Qualité des expertises médicales dans l'AI	CN Bea Heim (PS)	14.12.2012	liquidée
12.4205	Listes d'entreprises téméraires établies par les assureurs accidents. Pour plus de transparence et de sécurité du droit	CN Christian Lohr (PS)	14.12.2012	liquidée
12.4113	Mieux intégrer les personnes atteintes de troubles de la perception et de la communication	CN Ursula Schneider Schüttel (PS)	12.12.2012	En suspens depuis plus de deux ans ; classement.
12.3793	Formation professionnelle des jeunes handicapés	CE Luc Recordon (PES)	26.09.2012	liquidée
12.3317	Soutien offert aux personnes atteintes d'autisme ou d'un trouble envahissant du développement	CE Claude Hêche (PS)	16.03.2012	liquidée
12.3073	Acquisition des appareils acoustiques	CN Bruno Pezzatti (PLR)	05.03.2012	liquidée
12.3066	Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées	CN Josiane Aubert (PS)	01.03.2012	liquidée
11.4152	Reprise de la dette de l'AI par la Confédération	CN Silvia Schenker (PS)	23.12.2011	En suspens depuis plus de deux ans ; classement.
11.3976	Mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI. Protection des assurés	CN Stéphane Rossini (PS)	30.09.2011	En suspens depuis plus de deux ans ; classement.
11.3900	Insertion professionnelle des sourds. Des efforts à faire	CN Ignazio Cassis (PLR)	29.09.2011	liquidée
11.3869	Equité des expertises médicales dans l'AI	CN Maria Bernasconi (PS)	28.09.2011	liquidée
11.3786	Enfants lourdement handicapés et leurs parents. Ne les laissons pas seuls!	CN Silvia Schenker (PS)	14.09.2011	liquidée
11.3446	Suivi des passages entre l'AC, l'AI et l'aide sociale	CN Marie-Thérèse Weber-Gobet (CPS), repris par Yvonne Gilli (PES)	14.04.2011	En suspens depuis plus de deux ans ; classement.

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

3.7 Question

Intervention par laquelle les parlementaires demandent au Conseil fédéral de leur fournir des informations sur une affaire touchant la Confédération (voir interpellation). La réponse du Conseil fédéral est adressée uniquement à l'auteur. La **question** n'est pas traitée au conseil.

Les questions suivantes relevant du thème de l'engagement pour les personnes avec handicap ont été traitées durant la période examinée :

Tableau 19

Questions pertinentes sur le plan thématique

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Date de dépôt
14.1095	Comment déterminer le succès des mesures de l'AI dans la durée? Une question complexe	CN Daniel Jositsch (PS)	09.12.2014
14.1065	Suissemedap. Dysfonctionnement du système	CN Louis Schelbert (PES)	17.09.2014
13.1092	Des progrès restent à faire dix ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité pour les handicapés	CN Yvonne Gilli (PES)	13.12.2013
13.1046	Accès aux prestations de l'AI	CN Marco Romano (PDC)	20.06.2013
12.1108	Entraînement auditif et linguistique. Egalité de traitement pour les patients de la Suisse italienne	CN Marina Carobbio Guscetti (PS)	10.12.2012

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Date de dépôt
12.1101	Frais supplémentaires supportés par les handicapés exerçant une activité lucrative	CN Silvia Schenker (PS)	28.09.2012
12.1055	Situation d'urgence financière des victimes de violence grave	CN Barbara Schmid-Federer (PDC)	12.06.2012
12.1040	Traitement des intérêts moratoires en cas d'affiliation de personnes non actives déposant une demande de prestations AI	CN Cesla Amarelle (PS)	03.05.2012
11.1079	Recours de l'OFAS contre des décisions de tribunaux cantonaux	CN Silvia Schenker (PS)	29.09.2011

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

3.8 Question pour l'heure des questions

Séance, d'une durée de 90 minutes maximum, intervenant au début des deuxième et troisième semaines de chaque session, au cours desquelles le Conseil fédéral répond oralement aux **questions** en rapport avec l'actualité déposées par écrit la semaine précédente. Cette procédure est propre au Conseil National.

Nous avons trouvé pour la législature examinée, sur le thème de l'engagement en faveur des personnes handicapées, les questions pour l'heure des questions suivantes :

Tableau 20

Questions pour l'heure des questions pertinentes sur le plan thématique

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Date de dépôt
13.5587	Loi sur l'égalité pour les handicapés. Respect des échéances de 2014 et de 2024	CN Margret Kiener Nellen (PS)	04.12.2013
13.5183	Prise en compte des salaires perçus dans des ateliers protégés	CN Christine Bulliard-Marbach (PDC)	05.06.2013
13.5151	Problèmes dans la mise en oeuvre de la lettre circulaire AI no 299	CN Marianne Streiff-Feller (PEV)	03.06.2013
12.5205	Contribution d'assistance pour les personnes ayant droit à une allocation pour impotent (2)	CN Maya Graf (PES)	30.05.2012
12.5204	Contribution d'assistance pour les personnes ayant droit à une allocation pour impotent (1)	CN Maya Graf (PES)	30.05.2012
11.5495	Perspectives financières de l'AI	CN Silvia Schenker (PS)	07.12.2011

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

Parmi les instruments recensés, seuls les motions, les initiatives parlementaires, les initiatives cantonales et les objets du Conseil fédéral sont traités par les deux chambres. On ne trouve des votes par appel nominal qu'au Conseil National. Au Conseil des États, les votes n'ont lieu par voie électronique que depuis la session du printemps 2014. Les résultats des votes par appel nominal ne sont publiés que dans les votes sur l'ensemble, les votes finaux et les votes qui exigent une majorité en vertu de l'article 159 al. 3 de la Constitution fédérale. Une publication a également lieu à la demande d'au moins dix membres du Conseil.¹ Pour les objets que nous avons recensés, il n'y a pas eu de votes par appel nominal au Conseil des États. Pour cette raison, les deux chambres du Parlement suisse sont examinées séparément par la suite pour l'analyse des objets relevant du thème de l'engagement en faveur des personnes handicapées.

¹ L'Assemblée fédérale – LE Parlement suisse : Dictionnaire du Parlement. URL : <http://www.parlament.ch/d/wissen/parlamentswoerterbuch/seiten/namentliche-abstimmung.aspx> (06.08.2015)

4 Conseil National

Comme tous les votes sont recensés et publiés nominativement au Conseil National, nous pouvons réaliser pour celui-ci une évaluation du comportement de vote des différents parlementaires. Le comportement de vote au Conseil National a pu être examiné pour les objets suivants, que nous avons définis comme pertinents sur le plan thématique :

Tableau 21

Votes au Conseil National

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Vote Conseil National
motion 13.4060	AI. Eviter les dépenses inutiles	CE Alex Kuprecht (UDC)	Rejet (10.09.2014) Oui = Proposition de la majorité et du CF (Rejet de la motion) = favorable aux handicapés Non = Proposition de la minorité Bortoluzzi (Adopter la motion) 55 votes pour adopter la motion, 127 votes contre, 4 abstentions
motion 13.3990	Mettre en place sans attendre un plan de redressement financier durable pour l'assurance-invalidité	CE Urs Schwaller (PDC)	Adoption (06.06.2014) des points 1 à 3; en plus chiffre 4 Oui = Proposition de la majorité (= en plus chiffre 4) Non = Proposition de la minorité (Silvia Schenker) et CF (= pas de point 4) = favorable aux handicapés 109 votes pour la proposition de la majorité, 80 votes pour la proposition de la minorité, 0 abstentions
motion 13.3516	Médiateur ou ombudsman en matière d'assurance-invalidité	CN Stéphane Rossini (PS)	Rejet (04.06.2015) Oui = Adopter la motion = favorable aux handicapés Non = Rejeter la motion 56 votes pour Adopter la motion, 122 votes contre, 5 abstentions
motion 13.3181	Assurance-invalidité. Article 74 LAI, déblocage des subventions	CN Stéphane Rossini (PS)	Rejet (17.06.2014) Oui = Adopter la motion = favorable aux handicapés Non = Rejet de la motion 61 votes pour Adopter la motion, 129 votes contre, 1 abstention
motion 12.3119	Prolongation du droit à l'indemnité journalière en cas de rechute lors d'une mesure de reclassement financée par l'AI	CN Christine Bulliard-Marbach (PDC)	Rejet (11.09.2013) Oui = Adopter la motion = favorable aux handicapés Non = Rejet de la motion 83 votes pour Adopter la motion, 98 votes contre, 6 abstentions
motion 11.3959	Enfants handicapés. Mettre en place une aide d'urgence à domicile pour les parents	CN Marianne Streiff-Feller (PEV)	Adoption (11.09.2013) Oui = Adopter la motion = favorable aux handicapés Non = Rejet de la motion 94 votes pour Adopter la motion, 86 votes contre, 7 abstentions
motion 11.3442	Renoncer à une mesure absurde, visant prétendument à réaliser des économies au détriment des personnes handicapées et des personnes âgées	CN Margret Kiener Nellen (PS)	Adoption (30.09.2011) Oui = Adopter la motion = favorable aux handicapés Non = Rejet de la motion 97 votes pour Adopter la motion, 93 votes contre, 7 abstentions
motion 11.3357	Médecine complémentaire. Prise en charge par l'AI	CN Edith Graf-Litscher (PS)	Adoption (30.09.2011) Oui = Adopter la motion = favorable aux handicapés Non = Rejet de la motion 115 votes pour Adopter la motion, 79 votes contre, 2 abstentions
motion 10.3938	Intégration professionnelle des invalides. Favoriser les entreprises proposant des emplois appropriés	CN Marlies Bänziger (PES), repris par CN Christian van Singer (PES)	Rejet (17.09.2012) Oui = Adopter la motion = favorable aux handicapés Non = Rejet de la motion 63 votes pour Adopter la motion, 102 votes contre
postulat 13.3626	Formation élémentaire AI et formation pratique INSOS. Fournir des données transparentes	CN Christine Bulliard-Marbach (PDC)	Adoption (04.06.2015) Oui = Adopter le postulat = favorable aux handicapés Non = Rejeter le postulat 144 votes pour Adopter des postulates, 33 votes contre, 5 abstentions
postulat 13.3615	Conditions attachées à la formation élémentaire AI et à la formation pratique INSOS	CN Christian Lohr (PDC)	Adoption (04.06.2015) Oui = Adopter le postulat = favorable aux handicapés Non = Rejeter le postulat 148 votes pour Adopter des postulates, 31 votes contre, 6 abstentions

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Vote Conseil National
postulat 12.3543	Rapport sur le droit à la protection contre la discrimination	CN Martin Naef (PS)	Adoption (28.09.2012) Oui = Adopter des postulats = favorable aux handicapés Non = Rejet des postulats 109 votes pour l'adoption du postulat, 82 votes contre
ini. parl. 12.453	Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile	CN Jean-François Steiert (PS)	Décidé de donner suite à l'initiative (08.09.2014) Oui = Proposition de la commission (ne pas donner suite) Non = Proposition de l'initiateur proposition Bulliard (donner suite) = favorable aux handicapés 112 votes pour donner suite, 59 votes contre, 10 abstentions
ini. cant. 11.316	Discrimination de personnes handicapées. Modification du Code pénal suisse	Bâle-Campagne	Décidé de ne pas donner suite à l'initiative (02.06.2014) Oui = Proposition de la majorité (ne pas donner suite) Non = Proposition de la minorité Leutenegger Oberholzer (donner suite) = favorable aux handicapés 45 votes pour donner suite, 121 votes contre, 15 abstention
objet du CF 12.100	Personnes handicapées. Convention		L'arrêté est adopté au vote final (13.12.2013) Oui = Adoption du projet = favorable aux handicapés Non = Rejet du projet 139 votes pour l'adoption du projet, 55 votes contre, 1 abstention
objet du CF 11.030	6e révision de l'AI. Deuxième volet		12.12.2012: Proposition de renvoyer le projet au Conseil fédéral Oui = Proposition de la majorité (pas de renvoi au Conseil fédéral) Non = Proposition de la minorité Schenker Silvia (Proposition de renvoyer le projet au Conseil fédéral) = favorable aux handicapés 60 votes pour la proposition de la minorité Schenker Silvia, 125 votes contre Scission du projet Oui = Proposition de la majorité (pas de scission du projet) Non = Proposition de la minorité Ingold (scission du projet et renvoi du nouveau projet à la commission) = favorable aux handicapés 97 votes pour la proposition de la minorité Ingold, 90 votes contre Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Schenker Silvia (Art. 7c al. 2) Oui = Proposition de la majorité Non = Proposition de la minorité Schenker Silvia = favorable aux handicapés 111 votes pour la proposition de la majorité, 72 votes pour la proposition de la minorité Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Ingold (Art. 14a al. 3) Oui = Proposition de la majorité = favorable aux handicapés Non = Proposition de la minorité Ingold 101 votes pour la proposition de la majorité, 82 votes pour la proposition de la minorité Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Heim (Art. 16 al. 1) Oui = Proposition de la majorité Non = Proposition de la minorité Heim = favorable aux handicapés 112 votes pour la proposition de la majorité, 71 votes pour la proposition de la minorité Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Lohr (Art. 23 al. 1a) Oui = Proposition de la majorité Non = Proposition de la minorité Lohr = favorable aux handicapés 90 votes pour la proposition de la majorité, 90 votes pour la proposition de la majorité > la proposition de la minorité est acceptée avec la voix prépondérante de la présidente Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Gilli (Art. 42 al. 3) Oui = Proposition de la majorité Non = Proposition de la minorité Gilli = favorable aux handicapés 122 votes pour la proposition de la majorité, 61 votes pour la proposition de la minorité Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité III Blocher (Art. 28a al. 1, 1bis et 4 et Art. 28b) Oui = Proposition de la majorité = favorable aux handicapés Non = Proposition de la minorité III Blocher 123 votes pour la proposition de la majorité, 58 votes pour la proposition de la minorité III Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité I Lohr (Art. 28a al. 1, 1bis et 4 et Art. 28b) Oui = Proposition de la majorité Non = Proposition de la minorité I Lohr = favorable aux handicapés 95 votes pour la proposition de la minorité I, 87 votes pour la proposition de la majorité

Numéro	Titre de l'objet	Déposé par	Vote Conseil National
			<p>Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Frehner (Art. 74 1bis) Oui = Proposition de la majorité = favorable aux handicapés Non = Proposition de la minorité Frehner 53 votes pour la proposition de la minorité, 117 votes contre</p> <p>Proposition Müller Leo vs. Proposition de la minorité Schneeberger (Art. 80 al. 3 et 4) Oui = Proposition Müller Leo = favorable aux handicapés Non = Proposition de la minorité Schneeberger 94 votes pour la proposition Müller Leo, 82 votes pour la proposition de la minorité</p> <p>Proposition Weibel (Votes final LAI let. f) Oui = Adhésion de la proposition Weibel = favorable aux handicapés Non = Rejet de la proposition 70 votes pour la proposition Weibel, 108 votes contre</p> <p>Vote sur l'ensemble Oui = Adoption de la proposition = favorable aux handicapés Non = Rejet de la proposition 93 votes pour l'adoption de la proposition, 80 votes contre</p>
			<p>04.06.2013:</p> <p>Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Lohr (Art. 28a al. 1bis) Oui = Proposition de la majorité Non = Proposition de la minorité Lohr = favorable aux handicapés 108 votes pour la proposition de la minorité, 78 votes pour la proposition de la majorité</p> <p>Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Bortoluzzi (Art. 38 al. 1ter) Oui = Proposition de la majorité = favorable aux handicapés Non = Proposition de la minorité Bortoluzzi 107 votes pour la proposition de la majorité, 74 votes pour la proposition de la minorité</p> <p>Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Bortoluzzi (dispositions finales let. f) Oui = Proposition de la majorité = favorable aux handicapés Non = Proposition de la minorité Bortoluzzi 93 votes pour la proposition de la majorité, 89 votes pour la proposition de la minorité</p>
			<p>13.06.2013:</p> <p>Proposition de la majorité vs. Proposition de la minorité Bortoluzzi (Art. 28a al. 1bis) Oui = Proposition de la majorité = favorable aux handicapés Non = Proposition de la minorité Bortoluzzi 103 votes pour la proposition de la majorité, 79 votes pour la proposition de la minorité</p>

ini. parl. = initiative parlementaire, **ini. cant.** = initiative cantonale, **objet du CF** = Objet du Conseil fédéral
 © gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

Il y a eu un vote, respectivement, dans les motions, les postulats, l'initiative parlementaire et l'initiative cantonale au Conseil National. Il y en a eu plusieurs pour les deux objets du Conseil fédéral. Dans l'objet 12.100 « Personnes handicapées. Convention », trois votes ont eu lieu. Pour notre analyse, nous ne tenons compte que du vote final, car la manière de voter des conseillers nationaux ne varie guère dans ces trois votes et le recensement des trois votes n'apporterait pas d'avantage. Dans le deuxième volet de la sixième révision de l'AI (Objet du Conseil fédéral 11.030), il y a eu au total 33 votes au Conseil National. Pour cette raison, nous avons procédé à une sélection thématique et nous nous sommes concentrés en particulier sur les projets qui présentent un lien direct avec les intérêts des handicapés ou qui favorisent ou défavorisent les personnes avec handicap (réductions des rentes, modification de la procédure de détermination du taux d'invalidité, etc.). Les questions purement financières (p. ex. concernant le frein à l'endettement) ont été exclues de l'analyse.

Pour notre analyse du comportement de vote des conseillers et conseillères nationaux, nous avons finalement intégré 32 votes nominatifs. Pour chacun de ces votes, ou pour chacun de ces objets, nous avons déterminé laquelle des deux positions – c'est-à-dire, au final, un vote Oui ou Non – correspond à une

position favorable aux handicapés. Dans le tableau précédent, cette position est indiquée par le supplément « = favorable aux handicapés ». Nous avons déterminé ces positions essentiellement par une recherche sur Internet.

Ci-dessous deux exemples de notre procédure de détermination de la position favorable aux handicapés :

Le projet **13.4060** « Al. Éviter les dépenses inutiles » a été déposé au Conseil des États par Alex Kuprecht et accepté par le Conseil des États. Au Conseil National, le Conseil fédéral et la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-NR) ont proposé de rejeter la motion. Dans une proposition de la minorité, les conseillers nationaux Bortoluzzi, Borer, Cassis, Clottu, de Courten, Frehner, Pezzatti, Stahl et Stolz ont demandé que la motion Kuprecht soit adoptée. Le vote au Conseil National a été en faveur de la proposition de la majorité (Rejeter la motion). Sur la base d'une déclaration faite sur le site Internet de « Integration Handicap », nous définissons la proposition de la majorité ou le refus de la motion comme comportement favorable aux handicapés.² Le projet était donc favorable aux personnes avec handicap.

La motion **13.3990** « Mettre en place sans attendre un plan de redressement financier durable pour l'assurance-invalidité » a été déposée au Conseil des États par Urs Schwaller. La motion initiale comprenait les points 1 à 3. Ces deux points ont été approuvés par les deux Conseils. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-NR) a consécutivement ajouté à la motion un quatrième point dans lequel il s'agissait de soumettre les principaux éléments du projet de révision 11.030 (allocations pour enfants, système de rente et frais de déplacement) au Parlement dans un nouveau message d'ici la fin juin 2015. Une minorité, constituée des conseillers / conseillères nationaux / nationales Schenker Silvia, Fehr Jacqueline, Gilli, Heim Bea, Lohr, Rossini, Schmid-Federer, Steiert, Streiff, van Singer et Weibel, a déposé une proposition de la minorité contre l'adoption de ce quatrième point. Le vote au Conseil National recensé pour l'analyse ne se rapporte plus qu'à la question de savoir si ce quatrième point supplémentaire doit être ajouté ou non. Sur la base d'une déclaration trouvée sur le site Internet d'Insieme, nous avons défini la proposition de la minorité Schenker comme une position favorable aux personnes avec handicap.³

Dans les objets ou les votes pour lesquels nous n'avons pu définir aucune position concrète d'une organisation de handicapés, nous nous sommes appuyés sur nos « politiciens de référence » identifiés précédemment. Cela signifie que nous avons examiné à la loupe le comportement de vote des conseillers et conseillères nationaux / nationales qui font état de liens d'intérêts avec des organisations de handicapés.

Ci-dessous un exemple d'attribution des positions des deux camps :

En ce qui concerne la motion **12.3119** « Prolongation du droit à l'indemnité journalière en cas de rechute lors d'une mesure de reclassement financée par l'Al » de la conseillère nationale du PDC Christine Bulliard-Marbach, nous n'avons pas pu déterminer une prise de position concrète d'une organisation de handicapés. Nous avons déduit que la motion devrait répondre aux intérêts des handicapés du fait que l'auteur de la motion, la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach, présente elle-même des liens d'intérêts avec quelques organisations de handicapés et fait ainsi partie de nos « politiciennes de référence ». De plus, la motion a été cosignée par d'autres « politiciens de référence ». Notre évaluation du comportement de vote de conseillers / conseillères nationaux / nationales se portant à nouveau candidat(e) par appartenance aux groupes politiques a en outre révélé ce qui suit :

Groupes	Nombre Oui	Nombre Non	Abstentions	non-participation
Groupe socialiste	37	0	0	4
Groupe des Verts	8	0	0	3
Groupe PDC/PEV	23	1	3	1
Groupe de l'UDC	1	41	0	6
Groupe libéral-radical	0	22	1	4
Groupe BD	0	5	0	3
Groupe vert/libéral	0	12	0	0
Total	69	81	4	21

Le groupe des sociaux-démocrates et des Verts a voté unanimement Oui à la motion de la conseillère nationale du PDC Christine Bulliard-Marbach. Dans le groupe PDC / PEV, 23 conseillers et conseillères nationaux / nationales ont voté Oui, un conseiller national du PDC a voté Non, trois autres se sont abstenus. Le groupe vert/libéral, celui du PBD et le PLR. Les Libéraux-Radicaux (avec une abstention) se sont unanimement opposés à la motion. Dans le groupe UDC, un seul Oui a été enregistré (de la part de Roberta Patini de la Lega), alors que tous les autres membres du groupe ont voté Non. (Lorenzo Quadri, le second membre de la Lega, était absent lors du vote.)

² Integration Handicap : Dachorganisationskonferenz der privaten Behindertenhilfe. URL : http://www.integrationhandicap.ch/images/2014_Sep_Motion_Kuprecht_Einsch%C3%A4tzung_DOK.pdf (05.08.2015)

³ Insieme: IV: Sparkurs bricht nicht ab. URL : <http://insieme.ch/iv-spardruck-bricht-nicht-ab/> (05.08.2015)

Ainsi, une nette majorité des conseillers et conseillères nationaux / nationales défini(e)s précédemment comme « politicien(ne)s de référence », que nous trouvons en majeure partie dans le groupe des socio-démocrates et dans ceux du PDC / PEV), ont voté Oui à la motion de Christine Bulliard-Marbach. Par conséquent, nous avons dans ce cas défini le Oui à la motion comme une position favorable aux handicapés.

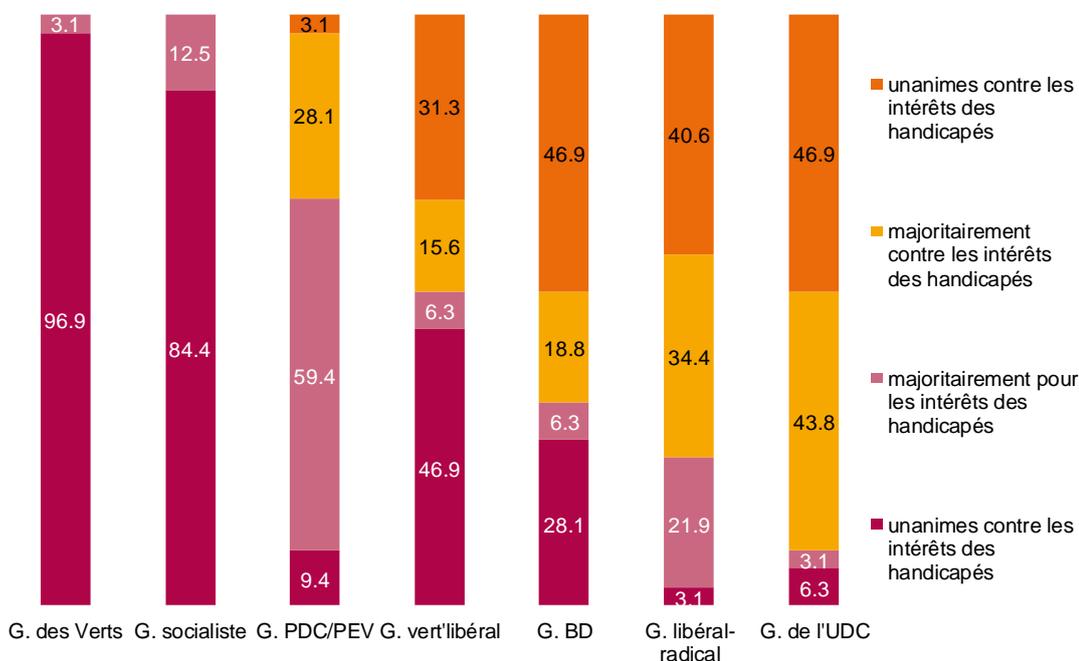
4.1 Évaluation du comportement de vote par groupe

Une analyse des groupes a été effectuée pour chacun des 32 votes au Conseil National. Si l'on considère l'ensemble des 32 votes sélectionnés, on obtient le tableau suivant :

Graphique 5

Soutien des intérêts des handicapés par groupe – Conseil National

en % des 32 votes sélectionnés



© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

G. des Verts = Groupe des Verts, G. socialiste = Groupe socialiste, G. PDC/PEV = Groupe PDC/PEV, G. vert'libéral = Groupe vert'libéral, G. BD = Groupe BD, G. libéral-radical = Groupe libéral-radical, G. de l'UDC = Groupe de l'Union démocratique du Centre

Dans la législature actuelle, les Verts se sont révélés être quasi unanimement favorables aux intérêts des handicapés (mais il ne s'agit bien entendu que d'un petit groupe). Dans 31 des 32 votes, ils ont voté pour la position des handicapés (les abstentions et les absences ont été laissées de côté). Un vote a révélé des voix non pas unanimes, mais clairement majoritaires en faveur des personnes avec handicap. Deux membres du groupe ont voté contre les intérêts des handicapés.

Le groupe social-démocrate occupe la deuxième place dès lors qu'il s'agit de défendre les intérêts des personnes handicapées. Dans 31 des 32 votes, la position favorable aux handicapés a été clairement représentée : dans 27 objets, le groupe a voté unanimement pour les intérêts des handicapés, dans trois cas majoritairement pour et, dans un vote, autant de membres du groupe se sont exprimés pour respectivement contre les intérêts des handicapés. Dans l'objet pour lequel les votes étaient à égalité, il s'agit de l'initiative parlementaire du conseiller national du PS Jean-François Steiert, qui voulait exonérer d'impôts l'indemnité forfaitaire pour l'aide et les soins à domicile.

Le groupe PDC / PEV s'avère le moins favorable aux intérêts des handicapés. Le groupe n'a voté unanimement pour les intérêts des personnes avec handicap que dans trois des 32 votes. 19 autres votes ont néanmoins révélé une nette majorité en faveur des personnes handicapées. Le groupe PDC / PEV ne s'est opposé unanimement qu'à un seul projet, à savoir la motion du conseiller national Stéphane Rossini, qui demandait un médiateur pour l'assurance invalidité. Dans neuf des 32 votes, le groupe PDC / PEV a voté majoritairement contre les intérêts des handicapés. Dans la plupart de ces cas, ce sont les deux conseillères nationales du PEV, Maja Ingold et Marianne Streiff-Feller, qui dérogent à la position du groupe et se positionnent en faveur des personnes avec handicap.

Dans plus de la moitié des cas, les membres du groupe vert/libéral votent aussi majoritairement pour les intérêts des handicapés. Dans le groupe, on s'y est opposé unanimement dans dix des 32 cas, et avec une opposition majoritaire dans cinq projets.

Les groupes du PBD, du PLR, Les Libéraux-Radicaux et de l'UDC ont voté majoritairement contre les intérêts des handicapés. Dans le groupe UDC, les deux conseillers nationaux Lega Roberta Patani et Lorenzo Quadri ont souvent dérogé à l'opinion du groupe et voté en faveur des personnes avec handicap.

4.2 Évaluation par personne

Après avoir déterminé la position favorable aux handicapés pour les différents votes, nous avons attribué aux conseillers et conseillères nationaux / nationales se portant à nouveau candidat(e)s des points pour leur comportement de vote. Un point a été attribué pour une voix correspondant à la position favorable aux intérêts des handicapés, un point a été attribué pour une voix opposée à la position favorable aux intérêts des handicapés. Les conseillers et conseillères nationaux / nationales qui ont déposé en leur nom une motion, un postulat ou une initiative parlementaire qui favoriserait les personnes avec handicap obtiennent trois points. Les cosignataires d'une telle motion, d'un tel postulat ou d'une telle initiative parlementaire obtiennent deux points. Ainsi, un engagement actif pour les personnes avec handicap est récompensé, en plus d'une simple voix Oui dans le vote.

En tant qu'auteure de la motion **12.3119**, Christine Bulliard-Marbach a obtenu 3 points. Ses cosignataires Aebischer, Amherd, (Aubert,) Candinas, Chevalley, (Darbellay,) Fluri, Glanzmann-Hunkeler, Humbel, Ingold, Lehmann, Lohr, Leo Müller, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Regazzi, Romano, Schmid-Federer, Streiff-Feller, Vogler et Weibel ont reçu 2 points et toutes les personnes, sur les 69 au total, qui ont approuvé la motion ont reçu 1 point. Ceux qui s'y sont opposés n'ont reçu aucun point. (Les personnes indiquées entre parenthèses ne se portent plus candidates en 2015 et ont par conséquent été exclues de l'analyse.)

Pour les initiatives cantonales et les objets du Conseil fédéral (et les deux motions contre lesquelles une proposition de la minorité a été déposée au Conseil National), l'attribution des points s'est déroulée selon le même principe : chaque personne qui avait déposé une proposition de la minorité favorable aux personnes avec handicap a obtenu 3 points, les cosignataires d'une telle proposition 2 points. Une personne qui avait déposé une proposition de la minorité défavorable aux personnes avec handicap a obtenu -2 points, les cosignataires d'une telle proposition -1 point.

Dans l'objet du Conseil fédéral **12.100**, la proposition de la minorité s'opposait à une adhésion à la convention internationale sur les droits de personnes avec handicap. Ainsi, les auteurs de la proposition de la minorité ont adopté une position défavorable aux personnes avec handicap, laquelle est pénalisée par des points en moins pour les conseillers nationaux (Bortoluzzi,) Borer, de Courten, Frehner, Mörgeli, Parmelin, Pezzatti et Stahl.

Les objets sur lesquels il n'y a pas eu de vote au Conseil National ont été codés selon la même procédure. On en compte 55 dans la législature actuelle. Quatre d'entre eux étaient des motions, six des postulats, trois des initiatives parle-

mentaires, 27 des interpellations, neufs des questions et six des questions pour l'heure des questions. D'autres objets pertinents pour ce thème ont été identifiés, mais nous avons renoncé à les intégrer dans l'analyse du fait qu'ils ne pouvaient plus être attribués à une personne, parce que l'auteur de l'objet et les éventuels cosignataires ne sont plus actifs dans la législative nationale ou parce qu'ils ne se présentent plus pour réélection en 2015.

Les auteurs de motions, de postulats et d'initiatives parlementaires ou de propositions de la minorité n'ayant pas fait l'objet d'un vote ont obtenu 3 points, les cosignataires 2 points. Nous n'avons pas trouvé de motion, de postulat ou d'initiative parlementaire sans vote qui s'opposait aux intérêts des personnes handicapées, de sorte qu'aucun « point de pénalisation » n'a été attribué pour ces objets.

La procédure adoptée pour le codage d'interpellations, de questions et de questions pour l'heure des questions – dans lesquelles il n'y a jamais de vote – a fonctionné selon un modèle similaire. Comme ce sont les instruments moins « forts » dont dispose un ou une parlementaire et que ceux-ci n'ont généralement pas de conséquences directes (visibles), ces objets ne se voient pas attribuer autant de points : une personne qui a déposé en son nom une interpellation, une question ou une question pour l'heure des questions a reçu 2 points, une personne cosignataire 1 point. Une interpellation, une question ou une question pour l'heure des questions négative a donné lieu à une déduction de points.

Les positions concernant les objets sans vote au Conseil National ont été déterminées de façon analogue aux objets avec vote. Un seul projet a été identifié comme opposé aux intérêts de personnes handicapées. Il s'agit de l'interpellation du conseiller national Bruno Pezzatti concernant la fourniture d'appareils auditifs (12.3073).

Après avoir déterminé les positions pour tous les projets et attribué les points pour chaque objet, nous avons additionné ces derniers pour chaque conseiller national et chaque conseillère nationale se portant à nouveau candidat(e). La somme des points attribués pour l'engagement en faveur de personnes avec handicap (moins les points dans lesquels un projet opposé aux intérêts de personnes handicapées a été déposé) pour les objets soumis à un vote au Conseil National figure au tableau suivant sous « Objets avec votes → points favorables ». Dans la colonne « Objets avec votes → objets avec participation » est indiqué le nombre d'objets avec votes au Conseil National dans lesquels un conseiller ou une conseillère nationale(e) a participé activement. La participation active exclut dans ce cas les votes pour lesquels il y a eu abstention ou auxquels on n'a pas participé.

Les deux mêmes colonnes figurent à la fin pour les objets pour lesquels il n'y a pas eu de vote au Conseil National.

Sous le titre « Total » se trouve la somme des points favorables et la somme du nombre d'objets avec participation parmi les objets avec et sans votes au Conseil National. Dans la colonne « Rapport par point / objets avec participation », la somme des points favorables est divisée par la somme des objets avec participation. Ainsi, les conseillers et conseillères nationaux / nationales qui se sont abstenus de voter ou n'ont pas participé au vote (parce qu'ils n'étaient pas encore en exercice, p. ex. à ce moment-là ou qu'ils occupaient le collège présidentiel) ne sont pas « pénalisés ».

Selon le même modèle que celui employé précédemment pour les liens d'intérêts, l'échelle de points a été normalisée, le nombre de points maximal atteint par un conseiller ou une conseillère nationale(e) étant assimilé à 100 pour cent. Tous les autres scores ont été à nouveau convertis selon la simple règle de trois expliquée précédemment.

Ci-dessous deux exemples de calcul :

Silvia Schenker a reçu au total 81 points favorables pour son engagement en faveur de personnes avec handicap. Elle a reçu ces 81 points pour sa participation dans 51 objets. Elle a donc non seulement soutenu la position favorable aux handicapés dans chaque vote, mais aussi déposé activement des motions en faveur de personnes avec handicap. Son rapport correspond donc à :
→ 81 points favorables / 51 objets avec participation * 100 = 158.82

Comme elle a atteint le nombre maximal de points pour son engagement en faveur de personnes avec handicap dans les objets parlementaires, cette valeur de 158.82 est assimilée, pour la normalisation, à 100 pour cent.

Bea Heim a reçu au total 66 points favorables. Elle a obtenu ses points par sa participation à 43 objets. Elle s'est donc elle aussi engagée activement en faveur de personnes avec handicap. Il en résulte ainsi le calcul suivant :

→ 66 points favorables / 43 objets avec participation * 100 = 153.82

Selon la même simple règle de trois que précédemment, cette valeur est normalisée comme suit :

153.82	=	100 pour cent (du nombre de points maximal)
1.54	=	1 pour cent (du nombre de points maximal)
153.82	=	96.64 pour cent (du nombre de points maximal)

Comme des points en moins ont été attribués pour la signature d'une proposition de la minorité axée contre les intérêts des handicapés, l'échelle de normalisation pour les objets parlementaires ne se situe pas seulement, dans ce cas, entre 0 et 100 pour cent du nombre de points maximal, mais s'étend aussi jusqu'aux valeurs négatives.

Tableau 22

Évaluation des objets du Conseil National

Nom	Prénom	Parti	Canton	Objets avec votes		Objets sans votes		Total			
				Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Rapport points favorables	Points en % du nombre de points maximal
Schenker	Silvia	PS	BS	48	31	33	20	81	51	158.82	100
Heim	Bea	PS	SO	47	31	19	12	66	43	153.49	96.64
Ingold	Maja	PEV	ZH	38	28	19	10	57	38	150	94.44
Lohr	Christian	PDC	TG	34	27	24	12	58	39	148.72	93.64
Steiert	Jean-François	PS	FR	46	32	3	2	49	34	144.12	90.74
van Singer	Christian	PES	VD	42	31	8	4	50	35	142.86	89.95
Gilli	Yvonne	PES	SG	40	30	10	6	50	36	138.89	87.45
Carobbio Guscetti	Marina	PS	TI	41	31	21	14	62	45	137.78	86.75
Streff-Feller	Marianne	PEV	BE	39	31	16	9	55	40	137.50	86.57
Nussbaumer	Eric	PS	BL	37	31	11	6	48	37	129.73	81.68
Kiener Nellen	Margret	PS	BE	38	32	17	11	55	43	127.91	80.53
Schneider Schüttel	Ursula	PS	FR	35	30	11	6	46	36	127.78	80.45
Marra	Ada	PS	VD	38	31	10	7	48	38	126.32	79.53
Wermuth	Cédric	PS	AG	33	29	9	5	42	34	123.53	77.78
Schwaab	Jean Christophe	PS	VD	36	30	4	3	40	33	121.21	76.32
Graf	Maya	PES	BL	13	13	10	6	23	19	121.05	76.22
Maire	Jacques-André	PS	NE	37	31	4	3	41	34	120.59	75.93
Piller Carrard	Valérie	PS	FR	35	30	6	4	41	34	120.59	75.93
Friedl	Claudia	PS	SG	17	15	7	5	24	20	120	75.56
Hadorn	Philipp	PS	SO	33	30	15	10	48	40	120	75.56
Reynard	Mathias	PS	VS	30	26	6	4	36	30	120	75.56
Amarelle	Cesla	PS	VD	31	29	12	7	43	36	119.44	75.21
Jans	Beat	PS	BS	35	32	8	4	43	36	119.44	75.21
Aebischer	Matthias	PS	BE	35	30	9	7	44	37	118.92	74.87
Tschümperlin	Andy	PS	SZ	35	32	9	5	44	37	118.92	74.87
Hardegger	Thomas	PS	ZH	33	29	6	4	39	33	118.18	74.41
Schmid-Federer	Barbara	PDC	ZH	33	31	10	6	43	37	116.22	73.17
Semadeni	Silva	PS	GR	33	30	10	7	43	37	116.22	73.17
Jositsch	Daniel	PS	ZH	30	28	6	3	36	31	116.13	73.12

Nom	Prénom	Parti	Canton	Objets avec votes		Objets sans votes		Total			
				Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Rapport points favorables	Points en % du nombre de points maximal
Tornare	Manuel	PS	GE	33	30	4	2	37	32	115.63	72.80
Birrer-Heimo	Prisca	PS	LU	35	32	10	7	45	39	115.38	72.65
Girod	Bastien	PES	ZH	26	24	5	3	31	27	114.81	72.29
Graf-Litscher	Edith	PS	TG	35	32	4	2	39	34	114.71	72.22
Gysi	Barbara	PS	SG	30	28	12	9	42	37	113.51	71.47
Trede	Aline	PES	BE	11	11	6	4	17	15	113.33	71.36
Chopard-Acklin	Max	PS	AG	32	31	12	8	44	39	112.82	71.04
Allemann	Evi	PS	BE	36	32	1	1	37	33	112.12	70.59
Bulliard-Marbach	Christine	PDC	FR	26	27	11	6	37	33	112.12	70.59
Glättli	Balthasar	PES	ZH	30	29	7	4	37	33	112.12	70.59
Schelbert	Louis	PES	LU	32	31	7	4	39	35	111.43	70.16
Feri	Yvonne	PS	AG	30	30	12	8	42	38	110.53	69.59
Naef	Martin	PS	ZH	29	27	4	3	33	30	110	69.26
Pardini	Corrado	PS	BE	31	31	9	6	40	37	108.11	68.07
Fridez	Pierre-Alain	PS	JU	26	26	5	3	31	29	106.90	67.31
Sommaruga	Carlo	PS	GE	29	28	5	4	34	32	106.25	66.90
Leutenegger Oberholzer	Susanne	PS	BL	32	31	3	2	35	33	106.06	66.78
Rytz	Regula	PES	BE	29	29	3	2	32	31	103.23	64.99
Badran	Jacqueline	PS	ZH	25	25	0	0	25	25	100	62.96
Galladé	Chantal	PS	ZH	26	26	0	0	26	26	100	62.96
Häsler	Christine	PES	BE	1	1	0	0	1	1	100	62.96
Mahrer	Anne	PES	GE	8	8	1	1	9	9	100	62.96
Masshardt	Nadine	PS	BE	12	12	1	1	13	13	100	62.96
Munz	Martina	PS	SH	10	11	4	3	14	14	100	62.96
Neiryck	Jacques	PDC	VD	15	15	0	0	15	15	100	62.96
Nordmann	Roger	PS	VD	31	32	4	3	35	35	100	62.96
Ruiz	Rebecca Ana	PS	VD	7	7	0	0	7	7	100	62.96
Thorens Goumaz	Adèle	PES	VD	17	17	1	1	18	18	100	62.96
Tschäppät	Alexander	PS	BE	28	28	0	0	28	28	100	62.96
Weibel	Thomas	pvl	ZH	27	32	7	4	34	36	94.44	59.47
Amherd	Viola	PDC	VS	27	31	6	4	33	35	94.29	59.37

Nom	Prénom	Parti	Canton	Objets avec votes		Objets sans votes		Total			
				Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Rapport points favorables	Points en % du nombre de points maximal
Romano	Marco	PDC	TI	25	30	8	5	33	35	94.29	59.37
de Buman	Dominique	PDC	FR	27	31	3	2	30	33	90.91	57.24
Vogler	Karl	pcs-ow	OW	23	29	7	5	30	34	88.24	55.56
Candinas	Martin	PDC	GR	25	30	4	3	29	33	87.88	55.33
Riklin	Kathy	PDC	ZH	26	30	1	1	27	31	87.10	54.84
Gschwind	Jean-Paul	PDC	JU	22	30	6	3	28	33	84.85	53.42
Regazzi	Fabio	PDC	TI	22	30	5	3	27	33	81.82	51.52
Buttet	Yannick	PDC	VS	17	25	7	5	24	30	80	50.37
Müller-Altermatt	Stefan	PDC	SO	22	28	2	2	24	30	80	50.37
Barazzone	Guillaume	PDC	GE	4	7	3	2	7	9	77.78	48.97
Humbel	Ruth	PDC	AG	15	29	11	6	26	35	74.29	46.77
Schläfli	Urs	PDC	SO	21	30	1	1	22	31	70.97	44.68
Schneider-Schneiter	Elisabeth	PDC	BL	20	31	3	2	23	33	69.70	43.88
Glanzmann-Hunkeler	Ida	PDC	LU	21	31	0	0	21	31	67.74	42.65
Gmür	Alois	PDC	SZ	17	30	5	3	22	33	66.67	41.98
Moser	Tiana Angelina	pvl	ZH	20	30	0	0	20	30	66.67	41.98
Siegenthaler	Heinz	PBD	BE	2	3	0	0	2	3	66.67	41.98
Winkler	Rudolf	PBD	ZH	2	3	0	0	2	3	66.67	41.98
Böhni	Thomas	pvl	TG	17	28	2	1	19	29	65.52	41.25
Gasser	Josias F.	pvl	GR	13	22	2	1	15	23	65.22	41.06
Grossen	Jürg	pvl	BE	18	28	0	0	18	28	64.29	40.48
Kessler	Margrit	pvl	SG	16	28	3	2	19	30	63.33	39.88
Flach	Beat	pvl	AG	17	28	0	0	17	28	60.71	38.23
Bertschy	Kathrin	pvl	BE	16	27	0	0	16	27	59.26	37.31
Maier	Thomas	pvl	ZH	16	30	2	1	18	31	58.06	36.56
Ritter	Markus	PDC	SG	16	28	0	0	16	28	57.14	35.98
Fischer	Roland	pvl	LU	17	30	0	0	17	30	56.67	35.68
Bäumle	Martin	pvl	ZH	17	31	0	0	17	31	54.84	34.53
Landolt	Martin	PBD	GL	10	21	2	1	12	22	54.55	34.34
Lehmann	Markus	PDC	BS	11	23	2	1	13	24	54.17	34.10
Chevalley	Isabelle	pvl	VD	16	30	0	0	16	30	53.33	33.58

Nom	Prénom	Parti	Canton	Objets avec votes		Objets sans votes		Total			
				Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Rapport points favorables	Points en % du nombre de points maximal
Quadranti	Rosmarie	PBD	ZH	16	30	0	0	16	30	53.33	33.58
Pantani	Roberta	Lega	TI	15	29	0	0	15	29	51.72	32.57
Golay	Roger	MCR	GE	3	9	2	1	5	10	50	31.48
Hess	Lorenz	PBD	BE	10	28	6	4	16	32	50	31.48
Quadri	Lorenzo	Lega	TI	12	25	0	0	12	25	48	30.22
Müller	Leo	PDC	LU	11	26	2	2	13	28	46.43	29.23
Vitali	Albert	PLR	LU	13	30	0	0	13	30	43.33	27.28
Geissbühler	Andrea Martina	UDC	BE	5	20	4	2	9	22	40.91	25.76
Fluri	Kurt	PLR	SO	10	25	0	0	10	25	40	25.19
Rickli	Natalie Simone	UDC	ZH	7	18	0	0	7	18	38.89	24.49
Gasche	Urs	PBD	BE	8	21	0	0	8	21	38.10	23.99
Büchler	Jakob	PDC	SG	11	29	0	0	11	29	37.93	23.88
Bourgeois	Jacques	PLR	FR	6	16	0	0	6	16	37.50	23.61
Matter	Thomas	UDC	ZH	3	8	0	0	3	8	37.50	23.61
Portmann	Hans-Peter	PLR	ZH	3	8	0	0	3	8	37.50	23.61
Guhl	Bernhard	PBD	AG	10	30	0	0	10	30	33.33	20.99
Markwalder	Christa	PLR	BE	6	19	0	0	6	19	31.58	19.88
Germanier	Jean-René	PLR	VS	7	23	0	0	7	23	30.43	19.16
Schibli	Ernst	UDC	ZH	3	10	0	0	3	10	30	18.89
Cassis	Ignazio	PLR	TI	6	29	3	3	9	32	28.13	17.71
Müller	Philipp	PLR	AG	9	32	0	0	9	32	28.13	17.71
Moret	Isabelle	PLR	VD	8	29	0	0	8	29	27.59	17.37
Français	Olivier	PLR	VD	6	22	0	0	6	22	27.27	17.17
Derder	Fathi	PLR	VD	7	26	0	0	7	26	26.92	16.95
Fiala	Doris	PLR	ZH	8	30	0	0	8	30	26.67	16.79
Grunder	Hans	PBD	BE	7	28	0	0	7	28	25	15.74
Stolz	Daniel	PLR	BS	7	29	0	0	7	29	24.14	15.20
Feller	Olivier	PLR	VD	5	22	0	0	5	22	22.73	14.31
Eichenberger-Walther	Corina	PLR	AG	7	31	0	0	7	31	22.58	14.22
Hiltpold	Hugues	PLR	GE	7	31	0	0	7	31	22.58	14.22
Fehr	Hans	UDC	ZH	4	27	2	1	6	28	21.43	13.49

Nom	Prénom	Parti	Canton	Objets avec votes		Objets sans votes		Total			
				Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Rapport points favorables	Points en % du nombre de points maximal
Herzog	Verena	UDC	TG	3	14	0	0	3	14	21.43	13.49
Pfister	Gerhard	PDC	ZG	6	28	0	0	6	28	21.43	13.49
Schilliger	Peter	PLR	LU	6	30	0	0	6	30	20	12.59
Clottu	Raymond	UDC	NE	2	11	0	0	2	11	18.18	11.45
Lüscher	Christian	PLR	GE	4	22	0	0	4	22	18.18	11.45
Caroni	Andrea	PLR	AR	5	29	0	0	5	29	17.24	10.86
Noser	Ruedi	PLR	ZH	5	29	0	0	5	29	17.24	10.86
von Siebenthal	Erich	UDC	BE	5	30	0	0	5	30	16.67	10.49
Aebi	Andreas	UDC	BE	5	31	0	0	5	31	16.13	10.16
Grin	Jean-Pierre	UDC	VD	5	31	0	0	5	31	16.13	10.16
Hausammann	Markus	UDC	TG	3	30	2	1	5	31	16.13	10.16
Wasserfallen	Christian	PLR	BE	3	30	2	1	5	31	16.13	10.16
Flückiger-Bäni	Sylvia	UDC	AG	5	32	0	0	5	32	15.63	9.84
Giezendanner	Ulrich	UDC	AG	3	31	2	1	5	32	15.63	9.84
Wobmann	Walter	UDC	SO	5	32	0	0	5	32	15.63	9.84
Egloff	Hans	UDC	ZH	4	27	0	0	4	27	14.81	9.33
Fässler	Daniel	PDC	AI	4	27	0	0	4	27	14.81	9.33
Müller	Walter	PLR	SG	4	29	0	0	4	29	13.79	8.68
Rösti	Albert	UDC	BE	4	29	0	0	4	29	13.79	8.68
Pieren	Nadja	UDC	BE	4	30	0	0	4	30	13.33	8.40
Estermann	Yvette	UDC	LU	4	31	0	0	4	31	12.90	8.12
Rime	Jean-François	UDC	FR	4	31	0	0	4	31	12.90	8.12
Schneeberger	Daniela	PLR	BL	5	30	-1	1	4	31	12.90	8.12
Merlini	Giovanni	PLR	TI	1	8	0	0	1	8	12.50	7.87
Walti	Beat	PLR	ZH	1	8	0	0	1	8	12.50	7.87
Amstutz	Adrian	UDC	BE	3	26	0	0	3	26	11.54	7.26
Brand	Heinz	UDC	GR	3	26	0	0	3	26	11.54	7.26
Gössli	Petra	PLR	SZ	3	29	0	0	3	29	10.34	6.51
Rutz	Gregor A.	UDC	ZH	3	29	0	0	3	29	10.34	6.51
Stamm	Luzi	UDC	AG	3	29	0	0	3	29	10.34	6.51
Brunner	Toni	UDC	SG	3	30	0	0	3	30	10	6.30

Nom	Prénom	Parti	Canton	Objets avec votes		Objets sans votes		Total			
				Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Points favorables	Objets avec participation	Rapport points favorables	Points en % du nombre de points maximal
Keller	Peter	UDC	NW	3	30	0	0	3	30	10	6.30
Knecht	Hansjörg	UDC	AG	3	30	0	0	3	30	10	6.30
Rusconi	Pierre	UDC	TI	3	30	0	0	3	30	10	6.30
Walter	Hansjörg	UDC	TG	3	31	0	0	3	31	9.68	6.09
Büchel	Roland Rino	UDC	SG	3	32	0	0	3	32	9.38	5.90
Müller	Thomas	UDC	SG	3	32	0	0	3	32	9.38	5.90
Reimann	Lukas	UDC	SG	3	32	0	0	3	32	9.38	5.90
Schwander	Pirmin	UDC	SZ	3	32	0	0	3	32	9.38	5.90
Nidegger	Yves	UDC	GE	2	26	0	0	2	26	7.69	4.84
Heer	Alfred	UDC	ZH	2	31	0	0	2	31	6.45	4.06
Hurter	Thomas	UDC	SH	2	32	0	0	2	32	6.25	3.94
Amaudruz	Céline	UDC	GE	1	27	0	0	1	27	3.70	2.33
Reimann	Maximilian	UDC	AG	1	27	0	0	1	27	3.70	2.33
Aeschi	Thomas	UDC	ZG	0	29	0	0	0	29	0	0
Mörgeli	Christoph	UDC	ZH	0	31	0	0	0	31	0	0
Müri	Felix	UDC	LU	0	32	0	0	0	32	0	0
Frehner	Sebastian	UDC	BS	-6	28	4	2	-2	30	-6.67	-4.20
Stahl	Jürg	UDC	ZH	-3	32	0	0	-3	32	-9.38	-5.90
Pezzatti	Bruno	PLR	ZG	-1	28	-2	1	-3	29	-10.34	-6.51
Parmelin	Guy	UDC	VD	-4	30	0	0	-4	30	-13.33	-8.40
Borer	Roland F.	UDC	SO	-6	31	0	0	-6	31	-19.35	-12.19
de Courten	Thomas	UDC	BL	-6	27	-1	1	-7	28	-25	-15.74

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

Si l'on regroupe maintenant l'évaluation des liens d'intérêts des conseillers et conseillères nationaux / nationales et celle des objets pertinents sur le plan thématique tels que traités au Conseil National, on obtient les valeurs moyennes indiquées dans la dernière colonne du tableau suivant et le classement suivant pour les conseillers et conseillères nationaux / nationales se portant à nouveau candidat(e)s :

Tableau 23

Évaluation des liens d'intérêts et des objets au Conseil National

Nom	Prénom	Parti	Canton	Liens d'intérêts		Objets		Total
				Total points	Points en % du nombre de points maximal	Rapport par point	Points en % du nombre de points maximal	Moyenne des deux normalisations
Lohr	Christian	PDC	TG	102	100	148.72	93.64	96.82
Heim	Bea	PS	SO	40	39.22	153.49	96.64	67.93
Streiff-Feller	Marianne	PEV	BE	36	35.29	137.50	86.57	60.93
Ingold	Maja	PEV	ZH	27	26.47	150	94.44	60.46
Steiert	Jean-François	PS	FR	27	26.47	144.12	90.74	58.61
Bulliard-Marbach	Christine	PDC	FR	40	39.22	112.12	70.59	54.91
Schneider Schüttel	Ursula	PS	FR	23	22.55	127.78	80.45	51.50
Schenker	Silvia	PS	BS	0	0	158.82	100	50
Nussbaumer	Eric	PS	BL	18	17.65	129.73	81.68	49.66
Birrer-Heimo	Prisca	PS	LU	24	23.53	115.38	72.65	48.09
Kiener Nellen	Margret	PS	BE	15	14.71	127.91	80.53	47.62
van Singer	Christian	PES	VD	0	0	142.86	89.95	44.97
Gilli	Yvonne	PES	SG	0	0	138.89	87.45	43.72
Hadorn	Philipp	PS	SO	12	11.76	120	75.56	43.66
Carobbio Guscetti	Marina	PS	TI	0	0	137.78	86.75	43.37
Hardegger	Thomas	PS	ZH	12	11.76	118.18	74.41	43.09
Feri	Yvonne	PS	AG	16	15.69	110.53	69.59	42.64
Candinas	Martin	PDC	GR	30	29.41	87.88	55.33	42.37
Wermuth	Cédric	PS	AG	4	3.92	123.53	77.78	40.85
Marra	Ada	PS	VD	0	0	126.32	79.53	39.77
Jans	Beat	PS	BS	4	3.92	119.44	75.21	39.56
Badran	Jacqueline	PS	ZH	16	15.69	100	62.96	39.32
Gysi	Barbara	PS	SG	6	5.88	113.51	71.47	38.68
Schwaab	Jean Christophe	PS	VD	0	0	121.21	76.32	38.16
Graf	Maya	PES	BL	0	0	121.05	76.22	38.11
Maire	Jacques-André	PS	NE	0	0	120.59	75.93	37.96
Piller Carrard	Valérie	PS	FR	0	0	120.59	75.93	37.96
Friedl	Claudia	PS	SG	0	0	120	75.56	37.78
Reynard	Mathias	PS	VS	0	0	120	75.56	37.78
Amarelle	Cesla	PS	VD	0	0	119.44	75.21	37.60
Aebischer	Matthias	PS	BE	0	0	118.92	74.87	37.44
Tschümperlin	Andy	PS	SZ	0	0	118.92	74.87	37.44
Häsler	Christine	PES	BE	12	11.76	100	62.96	37.36
Schmid-Federer	Barbara	PDC	ZH	0	0	116.22	73.17	36.59
Semadeni	Silva	PS	GR	0	0	116.22	73.17	36.59
Jositsch	Daniel	PS	ZH	0	0	116.13	73.12	36.56

Nom	Prénom	Parti	Canton	Liens d'intérêts		Objets		Total
				Total points	Points en % du nombre de points maximal	Rapport par point	Points en % du nombre de points maximal	Moyenne des deux normalisations
Tornare	Manuel	PS	GE	0	0	115.63	72.80	36.40
Girod	Bastien	PES	ZH	0	0	114.81	72.29	36.15
Graf-Litscher	Edith	PS	TG	0	0	114.71	72.22	36.11
de Buman	Dominique	PDC	FR	15	14.71	90.91	57.24	35.97
Trede	Aline	PES	BE	0	0	113.33	71.36	35.68
Chopard-Acklin	Max	PS	AG	0	0	112.82	71.04	35.52
Allemann	Evi	PS	BE	0	0	112.12	70.59	35.30
Glättli	Balthasar	PES	ZH	0	0	112.12	70.59	35.30
Schelbert	Louis	PES	LU	0	0	111.43	70.16	35.08
Naef	Martin	PS	ZH	0	0	110	69.26	34.63
Amherd	Viola	PDC	VS	9	8.82	94.29	59.37	34.09
Pardini	Corrado	PS	BE	0	0	108.11	68.07	34.03
Fridez	Pierre-Alain	PS	JU	0	0	106.90	67.31	33.65
Sommaruga	Carlo	PS	GE	0	0	106.25	66.90	33.45
Mahrer	Anne	PES	GE	4	3.92	100	62.96	33.44
Leutenegger Oberholzer	Susanne	PS	BL	0	0	106.06	66.78	33.39
Müller-Altermatt	Stefan	PDC	SO	16	15.69	80	50.37	33.03
Rytz	Regula	PES	BE	0	0	103.23	64.99	32.50
Munz	Martina	PS	SH	2	1.96	100	62.96	32.46
Weibel	Thomas	pvl	ZH	4	3.92	94.44	59.47	31.69
Galladé	Chantal	PS	ZH	0	0	100	62.96	31.48
Masshardt	Nadine	PS	BE	0	0	100	62.96	31.48
Neiryck	Jacques	PDC	VD	0	0	100	62.96	31.48
Nordmann	Roger	PS	VD	0	0	100	62.96	31.48
Ruiz	Rebecca Ana	PS	VD	0	0	100	62.96	31.48
Thorens Goumaz	Adèle	PES	VD	0	0	100	62.96	31.48
Tschäppät	Alexander	PS	BE	0	0	100	62.96	31.48
Romano	Marco	PDC	TI	0	0	94.29	59.37	29.68
Glanzmann-Hunkeler	Ida	PDC	LU	16	15.69	67.74	42.65	29.17
Vogler	Karl	pcs-ow	OW	0	0	88.24	55.56	27.78
Riklin	Kathy	PDC	ZH	0	0	87.10	54.84	27.42
Flach	Beat	pvl	AG	16	15.69	60.71	38.23	26.96
Gschwind	Jean-Paul	PDC	JU	0	0	84.85	53.42	26.71
Regazzi	Fabio	PDC	TI	0	0	81.82	51.52	25.76
Buttet	Yannick	PDC	VS	0	0	80	50.37	25.19
Barazzone	Guillaume	PDC	GE	0	0	77.78	48.97	24.49
Portmann	Hans-Peter	PLR	ZH	24	23.53	37.50	23.61	23.57
Humbel	Ruth	PDC	AG	0	0	74.29	46.77	23.39
Schläfli	Urs	PDC	SO	0	0	70.97	44.68	22.34
Schneider-Schneiter	Elisabeth	PDC	BL	0	0	69.70	43.88	21.94
Gmür	Alois	PDC	SZ	0	0	66.67	41.98	20.99
Moser	Tiana Angelina	pvl	ZH	0	0	66.67	41.98	20.99
Siegenthaler	Heinz	PBD	BE	0	0	66.67	41.98	20.99
Winkler	Rudolf	PBD	ZH	0	0	66.67	41.98	20.99

Nom	Prénom	Parti	Canton	Liens d'intérêts		Objets		Total
				Total points	Points en % du nombre de points maximal	Rapport par point	Points en % du nombre de points maximal	Moyenne des deux normalisations
Böhni	Thomas	pvl	TG	0	0	65.52	41.25	20.63
Gasser	Josias F.	pvl	GR	0	0	65.22	41.06	20.53
Grossen	Jürg	pvl	BE	0	0	64.29	40.48	20.24
Kessler	Margrit	pvl	SG	0	0	63.33	39.88	19.94
Bertschy	Kathrin	pvl	BE	0	0	59.26	37.31	18.66
Maier	Thomas	pvl	ZH	0	0	58.06	36.56	18.28
Quadranti	Rosmarie	PBD	ZH	3	2.94	53.33	33.58	18.26
Ritter	Markus	PDC	SG	0	0	57.14	35.98	17.99
Fischer	Roland	pvl	LU	0	0	56.67	35.68	17.84
Bäumle	Martin	pvl	ZH	0	0	54.84	34.53	17.26
Landolt	Martin	PBD	GL	0	0	54.55	34.34	17.17
Lehmann	Markus	PDC	BS	0	0	54.17	34.10	17.05
Chevalley	Isabelle	pvl	VD	0	0	53.33	33.58	16.79
Pantani	Roberta	Lega	TI	0	0	51.72	32.57	16.28
Golay	Roger	MCR	GE	0	0	50	31.48	15.74
Hess	Lorenz	PBD	BE	0	0	50	31.48	15.74
Vitali	Albert	PLR	LU	3	2.94	43.33	27.28	15.11
Quadri	Lorenzo	Lega	TI	0	0	48	30.22	15.11
Eichenberger-Walther	Corina	PLR	AG	16	15.69	22.58	14.22	14.95
Müller	Leo	PDC	LU	0	0	46.43	29.23	14.62
Geissbühler	Andrea Martina	UDC	BE	0	0	40.91	25.76	12.88
Merlini	Giovanni	PLR	TI	18	17.65	12.50	7.87	12.76
Fluri	Kurt	PLR	SO	0	0	40	25.19	12.59
Rickli	Natalie Simone	UDC	ZH	0	0	38.89	24.49	12.24
Schilliger	Peter	PLR	LU	12	11.76	20	12.59	12.18
Gasche	Urs	PBD	BE	0	0	38.10	23.99	11.99
Büchler	Jakob	PDC	SG	0	0	37.93	23.88	11.94
Bourgeois	Jacques	PLR	FR	0	0	37.50	23.61	11.81
Matter	Thomas	UDC	ZH	0	0	37.50	23.61	11.81
Guhl	Bernhard	PBD	AG	0	0	33.33	20.99	10.49
Markwalder	Christa	PLR	BE	0	0	31.58	19.88	9.94
Walti	Beat	PLR	ZH	12	11.76	12.50	7.87	9.82
Germanier	Jean-René	PLR	VS	0	0	30.43	19.16	9.58
Schibli	Ernst	UDC	ZH	0	0	30	18.89	9.44
Cassis	Ignazio	PLR	TI	0	0	28.13	17.71	8.85
Müller	Philipp	PLR	AG	0	0	28.13	17.71	8.85
Pfister	Gerhard	PDC	ZG	4	3.92	21.43	13.49	8.71
Moret	Isabelle	PLR	VD	0	0	27.59	17.37	8.68
Français	Olivier	PLR	VD	0	0	27.27	17.17	8.59
Derder	Fathi	PLR	VD	0	0	26.92	16.95	8.48
Fiala	Doris	PLR	ZH	0	0	26.67	16.79	8.40
Grunder	Hans	PBD	BE	0	0	25	15.74	7.87
Stolz	Daniel	PLR	BS	0	0	24.14	15.20	7.60
Feller	Olivier	PLR	VD	0	0	22.73	14.31	7.15

Nom	Prénom	Parti	Canton	Liens d'intérêts		Objets		Total
				Total points	Points en % du nombre de points maximal	Rapport par point	Points en % du nombre de points maximal	Moyenne des deux normalisations
Hiltpold	Hugues	PLR	GE	0	0	22.58	14.22	7.11
Fehr	Hans	UDC	ZH	0	0	21.43	13.49	6.75
Herzog	Verena	UDC	TG	0	0	21.43	13.49	6.75
Clottu	Raymond	UDC	NE	0	0	18.18	11.45	5.72
Lüscher	Christian	PLR	GE	0	0	18.18	11.45	5.72
Caroni	Andrea	PLR	AR	0	0	17.24	10.86	5.43
Noser	Ruedi	PLR	ZH	0	0	17.24	10.86	5.43
von Siebenthal	Erich	UDC	BE	0	0	16.67	10.49	5.25
Aebi	Andreas	UDC	BE	0	0	16.13	10.16	5.08
Grin	Jean-Pierre	UDC	VD	0	0	16.13	10.16	5.08
Hausammann	Markus	UDC	TG	0	0	16.13	10.16	5.08
Wasserfallen	Christian	PLR	BE	0	0	16.13	10.16	5.08
Flückiger-Bäni	Sylvia	UDC	AG	0	0	15.63	9.84	4.92
Giezendanner	Ulrich	UDC	AG	0	0	15.63	9.84	4.92
Wobmann	Walter	UDC	SO	0	0	15.63	9.84	4.92
Egloff	Hans	UDC	ZH	0	0	14.81	9.33	4.66
Fässler	Daniel	PDC	AI	0	0	14.81	9.33	4.66
Müller	Walter	PLR	SG	0	0	13.79	8.68	4.34
Rösti	Albert	UDC	BE	0	0	13.79	8.68	4.34
Pieren	Nadja	UDC	BE	0	0	13.33	8.40	4.20
Estermann	Yvette	UDC	LU	0	0	12.90	8.12	4.06
Rime	Jean-François	UDC	FR	0	0	12.90	8.12	4.06
Schneeberger	Daniela	PLR	BL	0	0	12.90	8.12	4.06
Amstutz	Adrian	UDC	BE	0	0	11.54	7.26	3.63
Brand	Heinz	UDC	GR	0	0	11.54	7.26	3.63
Gössli	Petra	PLR	SZ	0	0	10.34	6.51	3.26
Rutz	Gregor A.	UDC	ZH	0	0	10.34	6.51	3.26
Stamm	Luzi	UDC	AG	0	0	10.34	6.51	3.26
Brunner	Toni	UDC	SG	0	0	10	6.30	3.15
Keller	Peter	UDC	NW	0	0	10	6.30	3.15
Knecht	Hansjörg	UDC	AG	0	0	10	6.30	3.15
Rusconi	Pierre	UDC	TI	0	0	10	6.30	3.15
Walter	Hansjörg	UDC	TG	0	0	9.68	6.09	3.05
Büchel	Roland Rino	UDC	SG	0	0	9.38	5.90	2.95
Müller	Thomas	UDC	SG	0	0	9.38	5.90	2.95
Reimann	Lukas	UDC	SG	0	0	9.38	5.90	2.95
Schwander	Pirmin	UDC	SZ	0	0	9.38	5.90	2.95
Nidegger	Yves	UDC	GE	0	0	7.69	4.84	2.42
Heer	Alfred	UDC	ZH	0	0	6.45	4.06	2.03
Hurter	Thomas	UDC	SH	0	0	6.25	3.94	1.97
Amaudruz	Céline	UDC	GE	0	0	3.70	2.33	1.17
Reimann	Maximilian	UDC	AG	0	0	3.70	2.33	1.17
Aeschi	Thomas	UDC	ZG	0	0	0	0	0
Mörgeli	Christoph	UDC	ZH	0	0	0	0	0

Nom	Prénom	Parti	Canton	Liens d'intérêts		Objets		Total
				Total points	Points en % du nombre de points maximal	Rapport par point	Points en % du nombre de points maximal	Moyenne des deux normalisations
Müri	Felix	UDC	LU	0	0	0	0	0
Stahl	Jürg	UDC	ZH	6	5.88	-9.38	-5.90	-0.01
Pezzatti	Bruno	PLR	ZG	4	3.92	-10.34	-6.51	-1.30
Frehner	Sebastian	UDC	BS	0	0	-6.67	-4.20	-2.10
Parmelin	Guy	UDC	VD	0	0	-13.33	-8.40	-4.20
Borer	Roland F.	UDC	SO	0	0	-19.35	-12.19	-6.09
de Courten	Thomas	UDC	BL	0	0	-25	-15.74	-7.87

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

5 Conseil des États

La procédure adoptée pour l'analyse du Conseil des États correspond en grande partie à celle du Conseil National. La majeure différence par rapport à la procédure appliquée au Conseil National est que nous n'avons pas, comme déjà mentionné, de résultats de votes nominatifs pour le Conseil des États. De plus, rares sont les objets parlementaires traités au Conseil des États qui présentent un contenu pertinent sur le plan thématique. On en trouve huit en nombre : une motion, trois postulats et trois interpellations.

Un parlementaire a obtenu 3 points pour le dépôt d'une motion ou d'un postulat, alors que les cosignatures ont reçu 2 points. Pour les interpellations, 2 points ont été attribués à l'auteur(e) et 1 point à d'éventuels cosignataires.

La somme des points figure au tableau suivant sous « Objets → points favorables ». Dans la colonne suivante, il est à nouveau indiqué dans combien d'objets le conseiller ou la conseillère des États a participé activement. Mais à la différence du Conseil National, les points attribués pour le Conseil des États ne sont pas mis en relation avec le nombre d'objets avec participation. Un nombre d'objets aussi faible n'aurait guère été éloquent.

C'est pourquoi, aux fins de la normalisation, le nombre absolu de points favorables a été mis en relation avec le nombre de points maximal réellement atteint.

Ci-dessous, deux exemples de calcul :

Pascale Bruderer Wyss a obtenu au total 10 points favorables pour son engagement en faveur de personnes avec handicap. Ces points ne sont pas, comme c'est le cas au Conseil National, mis en relation avec les 4 objets auxquels elle participait, mais sont convertis en chiffres absolus dans la normalisation. Comme elle a atteint le nombre de points maximal, cette valeur de 10 pour cent a été assimilée pour la normalisation à 100 pour cent.

Luc Recordon a reçu au total 8 points favorables. Selon la même règle de trois que précédemment, cette valeur a été normalisée comme suit :

10	=	100 pour cent (du nombre de points maximal)
0.1	=	1 pour cent (du nombre de points maximal)
8	=	80 pour cent (du nombre de points maximal)

Les points pour les liens d'intérêts des conseillers et conseillères des États sont à nouveau indiqués dans les deux premières colonnes du tableau suivant. Toutefois, la normalisation a été adaptée ici de sorte que le nombre de points de la conseillère des États Pascale Bruderer Wyss, qui affiche au Conseil des États le plus grand nombre de points pour les liens d'intérêts avec des organisations de handicapés, a été assimilé à 100 pour cent et que le pourcentage a été réduit pour tous les autres conseillers des États.

Si l'on regroupe maintenant l'évaluation des liens d'intérêts et celle des objets pertinents sur le plan thématique tels que traités au Conseil des États, on obtient les valeurs moyennes indiquées dans la dernière colonne du tableau et le classement suivant pour les conseillers et conseillères des États se portant à nouveau candidat(e)s :

Tableau 24

Évaluation des liens d'intérêts et des objets au Conseil des États

Nom	Prénom	Parti	Canton	Liens d'intérêts		Objets			Moyenne des deux normalisations
				Total points	Points en % du nombre de points maximal au CE	Points favorables	Objets avec participation	Points en % du nombre de points maximal	
Bruderer Wyss	Pascale	PS	AG	48	100	10	4	100	100
Recordon	Luc	PES	VD	32	66.67	8	4	80	73.33
Zanetti	Roberto	PS	SO	18	37.50	6	3	60	48.75
Eder	Joachim	PLR	ZG	24	50	4	2	40	45
Fournier	Jean-René	PDC	VS	18	37.50	3	2	30	33.75
Maury Pasquier	Liliane	PS	GE	18	37.50	3	2	30	33.75
Eberle	Roland	UDC	TG	0	0	6	3	60	30
Berberat	Didier	PS	NE	10	20.83	3	2	30	25.42
Janiak	Claude	PS	BL	0	0	5	3	50	25
Stöckli	Hans	PS	BE	0	0	5	3	50	25
Engler	Stefan	PDC	GR	0	0	4	2	40	20
Häberli-Koller	Brigitte	PDC	TG	0	0	4	2	40	20
Hêche	Claude	PS	JU	0	0	4	2	40	20
Keller-Sutter	Karin	PLR	SG	0	0	4	2	40	20
Kuprecht	Alex	UDC	SZ	0	0	4	2	40	20
Levrat	Christian	PS	FR	0	0	4	2	40	20
Rechsteiner	Paul	PS	SG	0	0	4	2	40	20
Schmid	Martin	PLR	GR	0	0	4	2	40	20
Germann	Hannes	UDC	SH	6	12.50	2	1	20	16.25
Comte	Raphaël	PLR	NE	0	0	3	2	30	15
Cramer	Robert	PES	GE	0	0	3	2	30	15
Seydoux-Christe	Anne	PDC	JU	0	0	3	2	30	15
Luginbühl	Werner	PBD	BE	4	8.33	2	1	20	14.17
Abate	Fabio	PLR	TI	0	0	2	1	20	10
Baumann	Isidor	PDC	UR	0	0	2	1	20	10
Bischof	Pirmin	PDC	SO	0	0	2	1	20	10
Bischofberger	Ivo	PDC	AI	0	0	2	1	20	10
Fetz	Anita	PS	BS	0	0	2	1	20	10
Föhn	Peter	UDC	SZ	0	0	2	1	20	10
Graber	Konrad	PDC	LU	0	0	2	1	20	10
Lombardi	Filippo	PDC	TI	0	0	2	1	20	10
Minder	Thomas	-	SH	0	0	2	1	20	10
Savary	Géraldine	PS	VD	0	0	2	1	20	10
Hefti	Thomas	PLR	GL	0	0	0	0	0	0
Hösli	Werner	UDC	GL	0	0	0	0	0	0

© gfs.bern, Screening des acteurs Fédération suisse des aveugles et malvoyants, juin-août 2015

6 Annexe

6.1 gfs.bern



CLAUDE LONGCHAMP

Président du conseil d'administration et président de direction de gfs.bern, conseil d'administration gfs-bd, politologue et historien, chargé de cours de l'Université de Berne, Zurich et St. Gall, agrégé à l'Université Winterthur de Zurich, à la MAZ de Lucerne et à l'institut pour le management des associations (VMI) de l'Université de Fribourg et au Centre de compétences pour le management public (KPM) de l'Université de Berne.

Activités principales :

Votations, élections, partis, culture politique, communication politique, lobbying, opinion publique, racisme, politique des finances et de la santé

Nombreuses publications au format livre, de recueils et de journaux scientifiques



URS BIERI

Directeur de projet senior, membre de la direction, politologue et expert en médias, directeur MBA FH en management stratégique, chargé de cours à l'école professionnelle Kalaidos

Activités principales :

Management des thèmes et problèmes, analyses de l'image et la réputation, technologies à risques, analyses des suffrages, préparation et suivi des campagnes, analyses de communication intégrées, méthodes qualitatives

Publications sous forme de recueils, de magazines spécialisés, de presse quotidienne et sur Internet



CAROLE GAUCH

Directrice de projet junior, politologue et experte en médias

Activités principales :

Analyse des thèmes et problèmes politiques, votes et élections, formation d'opinion sur les affaires extérieures, analyses de contenus médias, méthode qualitative, projets de terrain



SABRINA SCHÜPBACH

Stagiaire, sociologue

Activités principales :

analyse des données, programmations, méthodes qualitatives, recherches, analyses de communication, visualisations

gfs.bern ag
Hirschengraben 5
Case postale
CH – 3001 Berne
Téléphone +41 31 311 08 06
Téléfax +41 31 311 08 19
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

Das Forschungsinstitut gfs.bern ist Mitglied des Verbands Schweizer Markt- und Sozialforschung und garantiert, dass keine Interviews mit offenen oder verdeckten Werbe-, Verkaufs- oder Bestellabsichten durchgeführt werden.

Mehr Infos unter www.schweizermarktforschung.ch

**SCHWEIZER
MARKTFORSCHUNG**
Kein Verkauf - Wissenschaftlich - Anonym

**gfs.bern**
Menschen. Meinungen. Märkte.